

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

2021/472/2980 - Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier - 11 rue du Griffon - 69001 Lyon - Régie de recettes et d'avances location de salles de spectacles - Création de la régie **Page 46**

2021/3523 - Association Adullact – Cotisation 2022 **Page 47**

2021/3536 - Mise à disposition de locaux sis 44/48 rue Raoul Servant, à Lyon 7e consentie par la Ville de Lyon au profit de la Compagnie des Phares et Balises pour le tournage d'un téléfilm - EI 07014 **Page 47**

2021/3568 - Mise à disposition au profit du CCAS d'un appartement sis au rez-de-chaussée de l'immeuble 142 - 144 rue Antoine Charial à Lyon 3ème dans le cadre d'une convention d'occupation précaire à titre onéreux **Page 48**

2021/3575 - Avenant n° 1 au bail dérogatoire du 26 janvier 2021 relatif à la prolongation de la location consentie par la SNC Les Docks Lyon au profit de la Ville de Lyon pour des locaux sis 17 rue des Docks à Lyon 9ème - EI 09309 **Page 48**

2021/3576 - Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Raskine & Compagnie relative à la mise à disposition de locaux sis 5 montée Saint Barthélémy, à Lyon 5ème - EI 05 086 **Page 49**

2022/3546 - Bibliothèque municipale de Lyon - Exonération de la redevance d'occupation du domaine public au profit de Cup Service pour l'occupation des locaux à usage d'exploitation d'appareils de distribution automatique de denrées alimentaires **Page 49**

2021/3854 - Bail civil consenti par la Société Dufour et Compagnie au profit de la Ville de Lyon, relatif à la mise à disposition de locaux à usage de Théâtre, sis 17 bis impasse Saint-Eusèbe à Lyon 3ème - EI 032408 **Page 50**

Arrêtés :

2021/3250 - Dérogations exceptionnelles à la fermeture dominicale des commerces - Année 2022 **Page 50**

2021 C 12425 LDR/DB - Arrêté temporaire - Commune de Lyon - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules des entreprises effectuant des tirages de fibres dans les chambres télécom sur le territoire de la Ville de Lyon **Page 51**

2022 C 54 LDR/DDI - Arrêté temporaire - Commune de Lyon - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la Société Infraneo Cede sur le territoire de la Ville de Lyon **Page 56**

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 57**

Délégation générale aux ressources humaines - Arrêtés individuels **Page 67**

Centre communal d'action sociale - Arrêtés individuels **Page 69**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique - Avis **Page 70**

Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'amé-

nager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Page 70**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

2021/472/2980 - Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier - 11 rue du Griffon - 69001 Lyon - Régie de recettes et d'avances location de salles de spectacles - Création de la régie (Direction des finances - Service accompagnement et expertise comptable)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération n° 2021/912 du 8 juillet 2021 relative à la part supplémentaire d'IFSE versée au titre des responsabilités spécifiques dans le cadre du RIFSEEP des régies d'avances et de recettes ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 en date du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2021/2863 en date du 8 juillet 2021, donnant délégation du Maire à Madame Audrey Hénoque, Adjointe aux finances, à la commande publique et aux grands événements, pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'avis conforme de monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 30 novembre 2021 ;

Décide :

Article Premier. - Il est institué une régie de recettes et d'avances à la Direction centrale de l'immobilier auprès de la Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux.

Art. 2. - La régie est installée 11 rue du Griffon, 69001 Lyon.

Art. 3. - La régie encaisse les produits suivants :

Imputation	Désignation	Détails
752	Revenus des immeubles	Perception du produits issus de la location des salles de spectacles de la ville de Lyon (y compris les arrhes et les frais annexes) : <ul style="list-style-type: none"> • Bourse du travail (salle Albert Thomas) située 94 place Guichard 69003 Lyon • Palais de Bondy (salle Molière, salle Witkowski et salons d'expositions) situé 18-20 quai de Bondy 69005 Lyon • Salle Victor Hugo située 33 rue Bossuet 69006 Lyon • Salle Paul Garcin située impasse Flesselles 69001 Lyon • Salle Barabara située 53 rue Charles Richerand, 69003 Lyon • Palais de la mutualité (salle Edouard Herriot) situé place Antonin Jutard 69003 Lyon • Salle Latreille située 23 rue de Bourgogne 69009 Lyon

Art. 4. - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Carte bancaire ;
- Chèque bancaire ;
- Virement..

Art. 5. - la date limite d'encaissement par le mandataire des recettes désignées à l'article 3 est fixée à 45 jours.

Art. 6. - La régie paye les dépenses suivantes :

Imputation	Désignation	Détails
65888	Autres charges diverses de gestion courante	- Remboursements de frais aux loueurs (y compris les arrhes et frais annexes) en application des clauses du contrat de location

Art. 7. - Les dépenses désignées à l'article 5 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- Virement.

Art. 8. - Un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert au nom du régisseur es qualité auprès de la Direction régionale des finances publiques sise 3 rue de la Charité 69002 Lyon.

Art. 9. - Le régisseur sera désigné par le Maire de Lyon sur avis conforme de monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. 10. - L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination sur avis conforme de monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. 11. - Il n'est pas institué de fonds de caisse.

Art. 12. - Le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 55 000,00 € (cinquante-cinq mille euros).

Art. 13. - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 2 000,00 € (deux mille euros). Une avance complémentaire de 15 000,00 € (quinze mille euros) pourra être allouée si la régie doit procéder aux remboursements des loueurs en cas d'annulation ou de fermeture prolongée des salles ou toute autre situation exceptionnelle liée à une crise sanitaire ou un cas de force majeure.

Art. 14. - Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées à la Trésorerie de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon au moins une fois par mois, le dernier jour ouvrable du mois, sur production d'un bulletin sommaire de versement, et lors de sa sortie de fonction. Toutefois, il y aura lieu d'effectuer un versement supplémentaire lorsque le montant de l'encaisse sera atteint. Dans le cas où les recettes sont encaissées par effets bancaires ou postaux, les chèques devront être envoyés régulièrement au centre de traitement des chèques de Créteil.

Les recettes seront constatées par la production d'états mensuels, remis régulièrement à la Direction des finances de la Ville ;

Art. 15. - Le régisseur doit exiger un chèque certifié ou un chèque de banque lorsque le montant est supérieur à 1000 euros ;

Art. 16. - Le régisseur aura la charge de produire à monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon, au moins une fois par mois, et lors de sa sortie de fonction, les pièces justificatives des règlements : celles-ci seront conformes aux prescriptions relatives aux mandats de paiements ou mémoires acquittés par les parties prenantes. Le renouvellement de l'avance sera fonction du montant des justifications apportées et reconnues valables.

Art. 17. - Le régisseur pourra percevoir une sujétion spécifique selon la délibération en vigueur.

Art. 18. - Le mandataire suppléant pourra bénéficier d'une sujétion spécifique pour les périodes où il aura effectivement remplacé le régisseur titulaire, sous réserve qu'une remise de service entre le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ait été formalisée.

Art. 19. - Madame l'Adjointe déléguée aux finances et monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa notification à l'intéressé. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 6 décembre 2021

Pour Le Maire,
L'Adjointe au Maire, déléguée aux finances à la commande publique et aux grands événements
Audrey Hénocque

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

2021/3523 - Association Adullact – Cotisation 2022 (Délégation générale aux ressources - Direction systèmes d'information et transformation numérique)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité ;

Vu la délibération n° 2020/59 du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire, au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, « d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre » ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2021/2984 du 1er septembre 2021 donnant délégation à Mme Audrey Hénocque, 1ère Adjointe en charge des Finances, de la Commande publique et des Grands événements, pour décider de l'adhésion aux associations et renouvellement des dites associations ;

Vu la délibération n° 2020/368 approuvant l'adhésion de la Ville de Lyon à l'Association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres par l'administration et les collectivités (ADULLACT) ;

Décide :

Article Premier. - Objet de la décision :

- De renouveler l'adhésion pour l'année 2022 à l'Association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres par l'administration et les collectivités (ADULLACT) qui a pour objectifs de soutenir et coordonner l'action des administrations et collectivités territoriales dans le but de promouvoir, développer et maintenir un patrimoine de logiciels libres utiles aux missions de service public.

Art. 2. - Durée et date d'effet :

L'adhésion est renouvelée pour l'année 2022.

Art. 3. - Prévision budgétaire :

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget 01, programme RECIT, opération SUPPIT, nature 6281, fonction 020.

Art. 4. - Cotisation :

La cotisation annuelle est de 6000 euros.

Art. 5. - Condition d'exécution :

Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Tout recours contre cette décision devra être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois suivant son affichage.

Fait à Lyon, le 17 décembre 2021

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée aux Finances, à la Commande publique et aux Grands événements
Audrey Hénocque

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 28 décembre 2021

2021/3536 - Mise à disposition de locaux sis 44/48 rue Raoul Servant, à Lyon 7e consentie par la Ville de Lyon au profit de la Compagnie des Phares et Balises pour le tournage d'un téléfilm - EI 07014 (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-18, L 2122-22 5° et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 en date du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, relative à la délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire, hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.5 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Vu l'arrêté n° 2021/2984 du 1er septembre 2021, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Monsieur Sylvain Godinot, 2^{ème} adjoint, les compétences en matière de Transition écologique et de Patrimoine ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire du bâtiment sis 16 place Jean Macé et 44/48 rue Raoul Servant à Lyon 7^{ème}, de section cadastrale AW 70, relevant de son domaine public et répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 07 014 ;

Considérant qu'une partie des locaux sont actuellement inoccupés ;

Considérant la demande de la Compagnie des phares et balises pour occuper les locaux dans le cadre du tournage du téléfilm « Tout le monde ment » réalisé par Hélène Angel et destiné à France 2 ;

Vu l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques modifiant les articles L 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que la demande d'occupation porte sur une durée courte et qu'afin de faciliter le bon déroulement du projet il y a lieu d'accéder à la demande de la Compagnie des phares et balises ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux, consentie par la Ville de Lyon au profit de la Compagnie des phares et balises pour la mise à disposition de locaux sis au rez-de-chaussée et au sous-sol du bâtiment sis 16 place Jean Macé et 44/48 rue Raoul Servant à Lyon 7^{ème}, pour la période du 29 novembre 2021 au 14 décembre 2021, moyennant le versement d'une redevance de 7 040 euros (sept mille quarante euros). Le coût des fluides est compris dans la redevance d'occupation.

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 23 décembre 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Sylvain Godinot*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 24 décembre 2021

2021/3568 - Mise à disposition au profit du CCAS d'un appartement sis au rez-de-chaussée de l'immeuble 142 - 144 rue Antoine Charial à Lyon 3ème dans le cadre d'une convention d'occupation précaire à titre onéreux (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier)

Nous, Maire de Lyon,

Vu les articles L 2122-18, L 2122-22 5°, et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 en date du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, relative à la délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire, hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.5 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Vu l'arrêté n° 2021/2984 du 1er septembre 2021, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à monsieur Sylvain Godinot, 2ème adjoint, les compétences en matière de transition écologique et au patrimoine ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un appartement sis au rez-de-chaussée de l'immeuble 142-144 rue Antoine Charial à Lyon 3ème, relevant de son domaine privé et enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 03441 ;

Considérant que dans le cadre de sa politique de lutte contre le sans-abrisme, la Ville de Lyon s'engage fortement dans la mise à disposition de son bâti et de son foncier pour développer l'offre d'hébergement sur le territoire ;

Considérant que le Centre communal d'action sociale est chargé de mettre en œuvre cette politique sur le territoire de la Ville de Lyon ;

Considérant que dans ce cadre, il y a lieu de procéder à la mise à disposition de logements, le CCAS a sollicité de la Ville de Lyon la mise à disposition de l'appartement précité ;

Considérant que pour faciliter le bon déroulement du projet, il est opportun de répondre positivement à la demande du CCAS ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition de l'appartement sis au rez-de-chaussée de l'immeuble 142-144 rue Antoine Charial à Lyon 3ème au profit du CCAS, dans le cadre d'une convention d'occupation précaire du domaine privé à titre onéreux pour une durée de trois (3) ans, moyennant le versement d'un loyer annuel de 7 128 € (sept mille cent vingt-huit euros). Le CCAS prend en sus à sa charge les abonnements et consommations de fluides.

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 29 novembre 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Sylvain Godinot*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 3 janvier 2022

2021/3575 - Avenant n° 1 au bail dérogatoire du 26 janvier 2021 relatif à la prolongation de la location consentie par la SNC Les Docks Lyon au profit de la Ville de Lyon pour des locaux sis 17 rue des Docks à Lyon 9ème - EI 09309 (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 en date du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, relative à la délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire, hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.5 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Vu l'arrêté n° 2021/2984 du 1er septembre 2021, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Monsieur Sylvain Godinot, 2ème Adjoint, les compétences en matière de Transition écologique et de Patrimoine ;

Considérant que la Ville de Lyon est locataire de locaux et parking 17 rue des Docks à Lyon 9ème, dans le cadre d'un bail dérogatoire dont le terme est fixé au 31 décembre 2021, enregistrés sous le numéro d'ensemble immobilier 09 309 ;

Considérant que la Ville de Lyon est actuellement en cours d'acquisition de nouveaux locaux qui pourront accueillir les personnels de la DGTB qui occupent les locaux de la rue des Docks ;

Considérant que la SNC Les Docks Lyon a répondu favorablement à la demande de la Ville de Lyon de repousser le terme du bail dérogatoire au 30 avril 2022 afin de pouvoir finaliser l'acquisition des nouveaux locaux ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un avenant n° 1 au bail dérogatoire du 26 janvier 2021 relatif à la location au profit de la Ville de Lyon de locaux et parking sis 17 rue des Docks à Lyon 9ème, modifiant le terme dudit bail. Celui-ci est porté au 30 avril 2022 et toutes les autres conditions du bail dérogatoire demeurent inchangées.

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 22 décembre 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Sylvain Godinot*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 23 décembre 2021

2021/3576 - Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Raskine & Compagnie relative à la mise à disposition de locaux sis 5 montée Saint Barthélémy, à Lyon 5ème - EI 05 086 (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-18, L 2122-22 5° et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet, transmise en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, relative à la délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire, et plus particulièrement son article 1.2 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Vu l'arrêté n° 2021/2984, du 1^{er} septembre 2021, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Monsieur Sylvain Godinot, 2^{ème} Adjoint, les compétences en matière de transition écologique et de patrimoine ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de locaux sis 5 montée Saint Barthélémy, à Lyon 5^{ème}, relevant de son domaine public, référencés sous le numéro d'ensemble immobilier 05086 ;

Considérant la demande de l'association Raskine et Compagnie de renouveler la convention d'occupation du domaine public arrivant à échéance le 22 septembre 2021, relative à la mise à disposition d'un bureau d'une surface de 12 m² environ pour les besoins administratifs de l'association ;

Vu l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques modifiant les articles L 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant qu'au cas d'espèce, l'occupation n'est pas constitutive d'une exploitation économique et que la procédure préalable n'a pas lieu de s'appliquer ;

Considérant qu'il s'agit d'un projet culturel soutenu par la Ville de Lyon, et qu'il est opportun, au nom de la bonne gestion de son domaine public, de répondre favorablement à cette demande ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la signature d'une convention d'occupation temporaire au profit de l'association Raskine et Compagnie pour une durée de trois ans, à compter du 22 septembre 2021, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 1785 euros (mille sept-cents quatre-vingt-cinq euros).

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 23 décembre 2021

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint délégué,

Sylvain Godinot

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 24 décembre 2021

2022/3546 - Bibliothèque municipale de Lyon - Exonération de la redevance d'occupation du domaine public au profit de Cup Service pour l'occupation des locaux à usage d'exploitation d'appareils de distribution automatique de denrées alimentaires (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture le 4 août 2020 portant délégation d'attribution accordées par le Conseil Municipal au Maire ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 en date du 1^{er} septembre 2021, par lequel monsieur le Maire de Lyon donne délégation à mesdames et messieurs les adjoints et à des conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Monsieur Sylvain Godinot, 2^{ème} Adjoint, les compétences en matière de transition écologique et de patrimoine ;

Considérant que, sur le fondement du 5° de l'article L 2122-22 du CGCT, le Maire peut «décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans» ;

Considérant que la Ville de Lyon a mis à disposition de la société Cup Service des locaux à usage d'exploitation d'appareils de distribution automatique de denrées alimentaires, par convention d'occupation du domaine public en date du 1^{er} janvier 2015, reconduite expressément le 09 octobre 2018, moyennant le versement d'une redevance d'occupation ;

Considérant qu'en raison des mesures générales prises pour faire face à l'épidémie de covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la bibliothèque municipale de Lyon, en tant qu'établissement recevant du public a fermé les espaces dévolus à l'activité du délégataire du 01 janvier au 30 juin 2021 ;

Considérant que sur le fondement de l'article L 2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques que « la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation. » ;

Considérant que la société Cup Service n'a pu jouir des espaces mis à disposition compte tenu de la fermeture des espaces dévolus à son activité et donc tirer avantage de l'occupation qui lui a été conférée ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisée l'exonération du paiement de la redevance par la société Cup Service pour l'occupation des locaux à usage d'exploitation de distributeurs, de la Bibliothèque municipale de La-Part-Dieu / Ville de Lyon pour la période du 01/01/2021 au 30/06/2021, soit une exonération d'un montant de 10 000€.

Article 2 - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 22 décembre 2021

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint délégué, à la transition écologique et au patrimoine,

Sylvain Godinot

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 3 janvier 2022

2021/3854 - Bail civil consenti par la Société Dufour et Compagnie au profit de la Ville de Lyon, relatif à la mise à disposition de locaux à usage de Théâtre, sis 17 bis impasse Saint-Eusèbe à Lyon 3ème - EI 032408 (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-18, L 2122-22 5°, et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet, transmise en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, relative à la délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire, et plus particulièrement son article 1.2 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Vu l'arrêté n° 2021/2984, du 1er septembre 2021, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à monsieur Sylvain Godinot, 2ème Adjoint, les compétences en matière de transition écologique et de patrimoine ;

Considérant que la Ville de Lyon est locataire, en vertu d'un bail civil à échéance du 30 septembre 2021, de locaux sis 17 bis impasse Saint-Eusèbe à Lyon 3ème, enregistrés sous le numéro d'ensemble immobilier 03408 ;

Considérant que ces locaux sont mis à disposition à titre gratuit de l'association « Le Théâtre des Asphodèles » dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire arrivant à échéance le 31 août 2022 ;

Considérant le projet de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Lyon de s'engager et de diversifier son soutien aux structures culturelles, en proposant la mise à disposition de ces locaux à différentes associations artistiques et culturelles à compter du 1er septembre 2022 ;

Considérant la proposition de renouvellement du bail civil transmise par la Société Dufour et Compagnie ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, afin de maintenir une diversité culturelle dans l'offre théâtrale, de répondre favorablement à cette demande ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un bail civil, consenti par la Société Dufour et Compagnie au profit de la Ville de Lyon, pour des locaux sis 17 bis impasse Saint-Eusèbe à Lyon 3ème, d'une surface de 637 m² en rez-de-chaussée et 304 m² en sous-sol, pour une durée de cinq années à compter du 1er octobre 2021, moyennant le paiement d'un loyer annuel de 60 775,20 Euros TTC (soixante-mille sept-cent-soixante-quinze euros et vingt centimes TTC).

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 2 novembre 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Sylvain Godinot*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 3 janvier 2022

2021/3250 - Dérogations exceptionnelles à la fermeture dominicale des commerces - Année 2022 (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2020-811 du 10 juillet 2020 relatif aux délégations accordées par le Maire à ses adjoints ;

Vu le code du travail et notamment les articles L 3132-26 et L 3132-27 modifiés par la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu l'article R 3132-21 du code du travail ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 302/84, 303/84, 304/84, 305/84, 306/84, 307/84, 309/84 et 310/84 du 9 février 1984, dans leurs dispositions en vigueur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-11-25-01 du 25 novembre 2015 abrogeant l'arrêté préfectoral n°301-84 du 9 février 1984 portant fermeture au public des magasins à rayon multiples ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1175/84 du 16 juillet 1984, portant fermeture au public des commerces de fourrure ;

Vu la consultation effectuée par courrier du 4 octobre 2021, par laquelle la Ville de Lyon a sollicité les avis des organisations professionnelles et syndicales intéressées sur le fondement de l'article R 3132-21 du code du travail ;

Vu les avis expressément rendus :

En sens favorable par :

- la Chambre de métiers et de l'artisanat Lyon - Rhône ;
- le MEDEF Lyon Rhône ;
- le SNEC CFE-CGC ;
- le Conseil national des professions automobiles ;

Vu l'absence de réponse des organisations professionnelles et syndicales suivantes :

- l'Union départementale CFDT du Rhône ;
- l'Union départementale CGT du Rhône ;
- l'Union départementale CFTC du Rhône ;
- l'Union départementale des syndicats FO du Rhône ;
- la CPME du Rhône ;
- l'Union des entreprises de proximité (U2P) ;
- la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne ;

Vu la consultation effectuée par courrier du 4 octobre 2021, sur le fondement de l'article L 3132-26 du code du travail, par laquelle la Ville de Lyon a sollicité l'avis conforme de l'organe délibérant de la Métropole de Lyon ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la Ville de Lyon en date du 16 décembre 2021, et sans préjudice des arrêtés préfectoraux en vigueur ;

Vu l'avis réputé favorable de la Métropole de Lyon ;

Arrête :

Article Premier. - Les commerces de détails non concernés par les arrêtés préfectoraux des 9 et 16 juillet 1984 susvisés, où le repos hebdomadaire des salariés a lieu normalement le dimanche, sont exceptionnellement autorisés à faire travailler leur personnel les dimanches suivants :

- Le 16 janvier 2022 correspondant au premier dimanche des soldes d'hiver ;
- Le 26 juin 2022 correspondant au premier dimanche des soldes d'été ;
- Les 18 et 25 septembre 2022 correspondant à des animations commerciales ;
- Les 27 novembre, les 4, 11 et 18 décembre 2022 correspondant aux fêtes de fin d'année.

Les entreprises automobiles, les dimanches exceptionnellement autorisés correspondent aux actions commerciales des différents constructeurs (type portes ouvertes) :

- Le dimanche 16 janvier 2022 ;
- Le dimanche 13 mars 2022 ;
- Le dimanche 12 juin 2022 ;
- Le dimanche 18 septembre 2022 ;
- Le dimanche 16 octobre 2022.

Art. 2. - Ces commerces de détail sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts aux dates visées à l'article premier dès lors qu'aucune disposition réglementaire fondée sur l'article L 3132-29 du code du travail n'interdit l'exercice de l'activité ces jours-là.

Art. 3. - Les commerces de détail alimentaire peuvent ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le Maire.

Art. 4. - En vertu des dispositions de l'article L 3132-26 du code du travail, les commerces de détail alimentaire, de plus de 400 m², ouverts les jours fériés mentionnés à l'article L 3133-1 du code du travail, à l'exception du 3^e (le 1er mai), seront déduits par l'établissement des dimanches désignés par le Maire, dans la limite de 3.

Art. 5. - En vertu des dispositions de l'article L 3132-27 du code du travail, le repos compensateur sera accordé collectivement ou par roulement dans la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos d'une durée équivalente en temps.

Art. 6. - En vertu des dispositions de l'article L 3132-27 du code du travail, la majoration de salaire sera au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente.

Art. 7. - Indépendamment des dispositions des articles L 3132-26 et L 3132-27, le personnel bénéficiera des clauses conventionnelles applicables dans la profession en ce qui concerne les modalités de repos compensateur et les majorations salariales.

Art. 8. - Seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur peuvent travailler le dimanche. Une entreprise ne peut prendre en considération le refus d'une personne de travailler le dimanche, pour refuser de l'embaucher. Le salarié qui refuse de travailler le dimanche ne peut faire l'objet d'une mesure de discrimination dans le cadre de l'exécution de son contrat de travail. Le refus de travailler le dimanche pour un salarié ne constitue pas une faute ou un motif de licenciement.

Art. 9. - Si le repos dominical est supprimé le jour d'un scrutin national ou local, l'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires afin de permettre aux salariés concernés d'exercer pleinement leur droit de vote.

Art. 10. - Les présentes dérogations n'emportent pas autorisation d'employer les dimanches susvisés les apprentis âgés de moins de 18 ans.

Art. 11. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 12. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la publication de la décision ou de la notification.

Lyon, le 17 décembre 2021

Pour le Maire de Lyon,
Adjointe déléguée à l'emploi
et l'économie durable
Camille Augey

Voies et délais de recours :

Tout recours contre la présente décision doit être formulé dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification auprès du Tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03. Un recours gracieux peut préalablement être déposé à l'encontre de cette décision auprès du Maire de Lyon. Cette démarche prolonge le délai d'un recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence du Maire vaut rejet implicite).

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 17 décembre 2021

2021 C 12425 LDR/DB - Arrêté temporaire - Commune de Lyon - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules des entreprises effectuant des tirages de fibres dans les chambres télécom sur le territoire de la Ville de Lyon (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

L'article L 3642-2,

Les articles L 2213-2-2^e), L 2213-2-3^e), L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire,

Les articles L 2213-1, L 2213-2-1^e), L 2213-3-2^e), L 2213-4 alinéa 1^{er}, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvé en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le règlement général de la circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Fabien Bagnon 13^{ème} Vice-président chargé de la voirie et des mobilités actives ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à Valentin Lungenstrass, 10^{ème} Adjoint au Maire de Lyon, mobilité logistique urbaine, espace public ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2018 C 14999 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences ;

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre d'effectuer des interventions de tirage de câbles dans des chambres de réseaux de télécommunication, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention des entreprises effectuant des tirages de fibres dans les chambres télécom existantes situées sur le territoire de la Ville de Lyon.

Arrêtent :

Article Premier. - A partir du 01 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022, le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant :

- Dans certaines rues de Lyon, dans la mesure où aucune autre occupation temporaire de l'espace public ne fait l'objet d'un arrêté aux mêmes lieux, dates et horaires.

Cette interdiction de stationner ne devra pas excéder une durée de 48h00 et une longueur de 20 m au droit des chambres de réseaux de télécommunication.

Art. 2. - La réglementation relative au stationnement sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur, toute intervention devra être signalée à l'OTEP ainsi que la bonne mise en place des panneaux, au minimum 3 jours ouvrés de début des travaux.

Art. 3 - A partir du 01 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022, de 9h00 à 16h30 et de 20h00 à 7h00, les véhicules d'intervention des entreprises effectuant des tirages de fibres dans les chambres télécom sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre dans les rues de Lyon à l'exception des voies suivantes pour lesquelles les interventions ne seront autorisées que de 22h00 à 6h00 :

1er arrondissement :

- rue du Bât d'Argent
- pont de Lattre de Tassigny
- boulevard de la Croix-Rousse
- pont La Feuillée
- quai André Lassagne
- pont Morand
- quai Jean Moulin
- quai de la Pêcherie
- quai Saint-Vincent
- pont Général Koenig
- cours Général Giraud
- rue de l'Annonciade
- montée Saint Sébastien
- tunnel de la Croix-Rousse
- rue Terme
- rue Constantine
- rue d'Algérie

2ème arrondissement :

- rue Vuillerme
- pont Galliéni
- pont Lafayette
- quai Docteur Gailleton
- quai Jules Courmont
- quai Jean Moulin
- quai Maréchal Joffre
- place Bellecour, chaussée Nord et Sud
- rue de la Barre
- rue Lieutenant Colonel Chambonnet
- pont Wilson
- pont de la Guillotière
- pont Kitchener-Marchand
- pont Pasteur
- pont de l'Université
- pont Maréchal Juin
- rue Grenette
- place des Cordeliers
- quai des Célestins
- pont Bonaparte
- cours Charlemagne
- quai Perrache
- quai Tilsitt
- quai Saint Antoine
- square Julien Gras
- cours Suchet
- place Carnot
- rue Montrochet
- rue Gentil

3ème arrondissement :

- rue Feuillat
- rue André Philip
- avenue Rockefeller
- pont Wilson
- rue du Dauphiné
- boulevard Marius Vivier Merle
- quai Victor Augagneur
- rue de Bonnel
- rue Servient
- rue Paul Bert
- avenue Lacassagne
- cours Gambetta
- cours Lafayette
- pont Lafayette
- rue Garibaldi
- rue de la Villette
- avenue Félix Faure
- place de la Reconnaissance
- pont de la Guillotière
- avenue Maréchal de Saxe
- route de Genas
- cours Albert Thomas
- place d'Arsonval
- cours de la Liberté
- boulevard Pinel
- cours Richard Vitton
- avenue Georges Pompidou
- rue Général Mouton Duvernet
- rue Maurice Flandin
- rue Duguesclin

4ème arrondissement :

- pont Schuman
- tunnel de la Croix-Rousse
- cours d'Herbouville
- quai Joseph Gillet
- rue Hénon
- boulevard des Canuts
- grande rue de la Croix-Rousse
- montée de la Boucle
- place de la Croix-Rousse
- pont Winston-Churchill
- boulevard de la Croix-Rousse
- avenue de Birmingham
- pont Georges Clémenceau
- montée des Esses (chemin de Serin à la Croix-Rousse)
- rue Belfort
- rue d'Ypres
- rue de Cuire

5ème arrondissement :

- rue de Champvert
- rue de la Favorite
- rue des Aqueducs
- avenue de la Première Division Française Libre
- quai des Etroits
- place de Trion
- quai Fulchiron
- rue des Fosses de Trion
- quai Romain Rolland
- pont Kitchener-Marchand
- pont Maréchal Juin
- avenue Barthélémy Buyer
- quai de Bondy
- quai Pierre Scize
- pont La Feuillée
- avenue du Point du Jour
- avenue Debrousse

- chemin de Choulans
- pont Bonaparte
- montée du Chemin Neuf
- rue de Trion
- rue Commandant Charcot
- montée Saint Barthélémy

6ème arrondissement :

- rue Duguesclin
- rue Vauban
- avenue Verguin
- pont Lafayette
- pont de Lattre de Tassigny
- avenue Maréchal Foch
- boulevard des Brotteaux
- cours Vitton
- boulevard Stalingrad
- rue Duquesne
- quai Général Sarrail
- quai de Serbie
- avenue de Grande Bretagne
- quai Charles de Gaulle
- avenue Maréchal de Saxe
- pont Morand
- cours Lafayette
- avenue Thiers
- rue Juliette Récamier
- rue Garibaldi
- place Jules Ferry
- rue de la Viabert
- pont Winston Churchill
- rue des Emeraudes
- rue de Créqui
- boulevard des Belges
- cours Franklin Roosevelt
- place Maréchal Lyautey
- boulevard Jules Favre
- rue de Sèze

7ème arrondissement

- rue Lortet
- rue de l'Epargne
- pont Pasteur
- pont de l'Université
- avenue Debourg
- place Docteurs Charles et Christophe Mérieux
- avenue Tony Garnier
- boulevard Chambaud de la Bruyère
- avenue Jean Jaurès (partie située au Nord de l'avenue Tony Garnier)
- rue de Gerland
- rue Marc Bloch
- rue Chevreul
- boulevard des Tchécoslovaques
- quai Claude Bernard
- grande rue de la Guillotière
- rue de l'Université
- rue Challemel Lacour
- pont Galliéni
- avenue Berthelot
- avenue Félix Faure
- route de Vienne
- cours Gambetta
- rue Garibaldi
- avenue Leclerc
- rue de Marseille
- pont de la Guillotière
- rue Gustave Nadaud

8ème arrondissement :

- avenue Francis de Pressensé
- rue Audibert Lavirotte
- rue Henri Barbusse
- boulevard Edmond Michelet
- rue Pierre Verger
- rue Professeur Beauvisage
- avenue Berthelot
- avenue Jean Mermoz
- rue Marius Berliet
- avenue des Frères Lumière
- route de Vienne
- cours Albert Thomas
- avenue Général Frère
- avenue Paul Santy
- avenue Rockefeller
- avenue Viviani
- boulevard Ambroise Paré
- boulevard des Etats-Unis
- boulevard Jean XXIII
- boulevard Pinel
- place d'Arsonval
- rue Pierre Delore
- rue Antoine Lumière
- rue Seignemartin

9ème arrondissement :

- pont Schuman
- pont Georges Clémenceau
- avenue du 25ème RTS
- rue de Saint-Cyr
- boulevard Balmont
- boulevard de la Duchère
- place Abbé Pierre
- rue Andreï Sakarov
- avenue du Plateau
- avenue de Champagne
- avenue d'Ecully
- rue Maurice Béjart
- rue de Bourgogne
- rue du Bourbonnais
- rue Roquette
- pont Général Koenig
- quai Pierre Scize
- quai Jaÿr
- quai de la Gare d'Eau
- avenue Sidoine Apollinaire
- avenue Barthélémy Buyer
- avenue Ben Gourion
- grande rue de Vaise
- quai Arloing
- quai Chauveau
- quai du Commerce
- quai Paul Sedaillan
- quai Raoul Carrié
- rond point des Monts d'Or
- rue de la Corderie
- rue Mouillard
- rue Gorge de Loup
- rue Marietton
- avenue du 24 mars 1852
- rue Pierre Baizet
- rue Sergent Michel Berthet
- rue Saint Pierre de Vaise
- avenue Rosa Park

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du code de la route et à toutes injonctions des forces de Police municipale ou nationale.

Art. 4. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'un chantier d'une durée supérieure à 48 H ou entraînant une dégradation de la

chaussée devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique.

Art. 5. – Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les interventions devront se dérouler entre 22h00 et 6h00. L'entreprise devra matérialiser et baliser un nouveau couloir de bus de largeur suffisante sur chaussée.

Art. 6 - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale, les interventions devront se dérouler entre 22h00 et 6h00 et les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 7. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale, l'entreprise devra matérialiser et baliser une nouvelle bande cyclable de largeur suffisante sur chaussée.

Art. 8. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale, les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 9. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'une circulation alternée devra être signalée par du personnel équipé de piquets K10 (en journée), et des panneaux B15-C18 ou de feux KR11 (en journée et de nuit).

Art. 10. - Les interventions seront autorisées sur les voies piétonnes, mais ne devront pas s'y dérouler entre 11h30 et 14h30.

Art. 11. - En aucun cas, l'accessibilité d'un emplacement réservé aux convoyeurs de fonds, aux taxis, aux véhicules de Police, ou un emplacement dédié à un marché forain aux heures dudit marché ne doit être supprimée. Un arrêté spécifique est nécessaire pour y effectuer des travaux.

Art. 12. - Lorsque les travaux se déroulent à proximité d'une ligne de tramway, toute occupation de la plate-forme dans la limite du gabarit limite d'obstacle de quelque nature que ce soit est interdite sauf accord écrit de l'exploitant. Les intervenants devront s'assurer qu'ils peuvent le faire sans danger. Un dispositif conique K5a devra être mis en place par l'intervenant à 10 m de part et d'autre du chantier. Ces derniers ne devront pas gêner le passage du tramway mais serviront à attirer l'attention du conducteur. Les cheminements piétons éventuellement mis en place lors du chantier ne devront pas empiéter sur la plate-forme.

Art. 13. - Aucune manipulation d'engins ne sera autorisée dans un rayon de 3 mètres autour des caténaires de tramway ou de trolley bus. Dans le cas contraire une demande de consignation doit être effectuée auprès de l'exploitant.

Art. 14. - Lorsque le stationnement est interdit sur une zone réservée à l'auto-partage, le poseur devra prévenir la société gestionnaire de ces véhicules 3 jours avant le début des travaux.

Art. 15 – Un cheminement pour les piétons de largeur minimum d'1m40 sera maintenu et balisé au droit du chantier.

Art. 16. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de Sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 17. - Pour améliorer les conditions de sécurité lors des interventions, l'entreprise pourra être amenée à réduire la vitesse maximale autorisée à 30 Km/h en mettant en place une signalisation adéquate.

Art. 18. - Le présent arrêté vaut autorisation de travail de nuit. Cette autorisation de travail de nuit est donnée à titre exceptionnel pour la période définie à l'article 1. L'entreprise chargée des travaux devra prendre toutes les précautions utiles, afin que les nuisances sonores ne troublent pas, dans la mesure du possible, la tranquillité des habitants. Seuls les engins homologués par arrêtés ministériels devront être utilisés.

Art. 19. - La réglementation relative au stationnement sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur qui devra signaler à l'OTEP la bonne mise en place des panneaux au minimum 3 jours ouvrés avant la date d'application de l'interdiction à l'adresse mail : travaux.otep@mairie-lyon.fr.

Art. 20. - La signalisation relative à la circulation sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du service demandeur. En cas d'intervention sur voie de circulation de cycle ou véhicule, le demandeur qui devra signaler à l'OTEP le démarrage et la durée du chantier, au minimum 3 jours ouvrés avant la date de début, à l'adresse mail : travaux.otep@mairie-lyon.fr.

Art. 21. - En cas de non respect du présent arrêté et durant l'absence de l'entreprise sur le chantier, la Ville de Lyon est autorisée à prendre toute les dispositions nécessaires pour mettre fin aux dysfonctionnements constatés sur la voie publique. Ces dispositions, notamment l'enlèvement et débranchement des matériels et matériaux déposés sur la voie publique lorsque ces derniers constituent une mise en danger ou un obstacle à la libre circulation des piétons, cycles, équipements de déplacements personnels et véhicules dans leurs voies et espaces dédiés, ne pourront entraîner un quelconque recours de la part de l'intervenant ou de son maître d'ouvrage.

Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Fabien Bagnon, 13ème Vice-Président délégué à la voirie et aux mobilités actives à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon.

2022 C 54 LDR/DDI - Arrêté temporaire - Commune de Lyon - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la Société Infraneo Cede sur le territoire de la Ville de Lyon (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

L'article L 3642-2,

Les articles L 2213-2-2°), L 2213-2-3°), L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire,

Les articles L 2213-1, L 2213-2-1°), L 2213-3-2°), L 2213-4 alinéa 1^{er}, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvé en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le règlement général de la circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté n° 2014-12-23-R-0431 portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Fabien Bagnon, 13^{ème} Vice-président chargé de la Voirie et des mobilités actives ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à monsieur Valentin Lungenstrass, 10^{ème} Adjoint au Maire de Lyon, mobilité, logistique urbaine, espace public ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2018 C 14999 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences ;

Vu la demande de la Société Infraneo Cede ;

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre d'effectuer des recherches et des marquages de réseaux, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de l'entreprise

Seral assurant cette mission sur le territoire de la Ville de Lyon ;

Arrêtent :

Article Premier. - A partir du 05 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 de 9h00 à 16h30, les véhicules d'intervention de l'entreprise Infraneo Cede sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du code de la route et à toutes injonctions des forces de Police municipale ou nationale.

Art. 2. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser un nouveau couloir de bus de largeur suffisante sur chaussée, ou en fonction de la configuration des lieux organiser un alternat à l'aide de personnel équipé de piquets K10.

Art. 3. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale, les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 4. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront matérialiser et baliser une nouvelle bande cyclable de largeur suffisante sur chaussée ou installer une circulation alternée gérée par du personnel équipé de piquets K10, afin de préserver l'itinéraire cyclable.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale, les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 6. - Lorsque le stationnement du véhicule d'intervention supprime une voie de circulation sur une chaussée à double sens ne comportant que deux voies, la circulation pourra s'effectuer alternativement. Cet alternat sera soit balisé par des panneaux du type B15 et C18, soit géré par du personnel équipé de piquets K10.

Art. 7. - Les interventions seront autorisées sur les voies piétonnes, mais ne devront pas s'y dérouler entre 12h00 et 14h00.

Art. 8. - Lorsque les travaux se déroulent à proximité d'une ligne de tramway, toute occupation de la plate-forme dans la limite du gabarit limite d'obstacle de quelque nature que ce soit est interdite sauf accord écrit de l'exploitant. Les intervenants devront s'assurer qu'ils peuvent le faire sans danger. Un dispositif conique K5a devra être mis en place par l'intervenant à 10 m de part et d'autre du chantier. Ces derniers ne devront pas gêner le passage du tramway mais serviront à attirer l'attention du conducteur. Les cheminements piétons éventuellement mis en place lors du chantier ne devront pas empiéter sur la plate-forme.

Art. 9. - Aucune manipulation d'engins ne sera autorisée dans un rayon de 3 mètres autour des caténares de tramway ou de trolley bus. Dans le cas contraire une demande de consignation doit être effectuée auprès de l'exploitant.

Art. 10. - Un cheminement pour les piétons de largeur minimum d'1m40 sera maintenu et balisé au droit du chantier.

Art. 11. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de Sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 12. - Le présent arrêté ne dispense pas l'intervenant et le Maître d'ouvrage d'effectuer les procédures administratives en vigueur (DICT, DT, autorisation Lyvia etc.).

Art. 13. - La signalisation relative à la circulation sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du service demandeur.

Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Fabien Bagnon, 13ème Vice-Président délégué à la voirie et aux mobilités actives à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12402	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de plantations	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Duquesne	dans les deux sens de circulation, entre la rue Paul Michel Perret et la rue Garibaldi	A partir du mercredi 5 janvier 2022 jusqu'au lundi 10 janvier 2022
12403	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Louis Henon	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 79	Le mardi 4 janvier 2022, de 8h à 18h
12404	Métropole de Lyon Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tête d'Or	partie comprise entre la rue Juliette Récamier et la rue Robert	A partir du mercredi 5 janvier 2022 jusqu'au vendredi 7 janvier 2022, de 13h à 17h
12405	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 9	Le mardi 4 janvier 2022, de 8h à 17h
12406	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Perrod	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 5	Le mardi 4 janvier 2022, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12407	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations en urgence d'un tampon d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Premier Film	entre la rue Professeur Sisley et la rue Villon	A partir du lundi 3 janvier 2022 jusqu'au mardi 4 janvier 2022, de 9h à 16h
				Rue Villon	entre la rue Saint Firmin et l'avenue des Frères Lumière	
			la circulation des véhicules sera interdite hors véhicules 2 roues non motorisés dans les deux sens	Rue du Premier Film	entre la rue Professeur Sisley et la rue Villon	A partir du lundi 3 janvier 2022 jusqu'au mardi 4 janvier 2022, de 8h à 17h
				Rue Villon	entre la rue Saint Firmin et l'avenue des Frères Lumière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villon	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint Firmin et l'avenue des Frères Lumière	
			le tourne à droite sera autorisé lors de la fermeture de la rue Villon	Rue du Premier Film	au débouché sur la rue Villon	A partir du lundi 3 janvier 2022 jusqu'au mardi 4 janvier 2022, de 9h à 16h
les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord et Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité Stop	Rue Villon	au débouché sur la rue Saint Firmin	A partir du lundi 3 janvier 2022 jusqu'au mardi 4 janvier 2022, de 9h à 16h			
	Rue du Premier Film	au débouché sur la rue Paul Sisley				
12408	Entreprise Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Austerlitz	sur 8 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 3	A partir du lundi 3 janvier 2022 jusqu'au jeudi 3 février 2022
12409	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marietton	sur 15 m de part et d'autre du n° 40	A partir du mercredi 5 janvier 2022 jusqu'au mardi 11 janvier 2022, de 7h à 16h30
				Rue Saint Pierre de Vaise	sur 15 m de part et d'autre du n° 51	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Marietton	sur 15 m de part et d'autre du n° 40	
				Rue Saint Pierre de Vaise	sur 15 m de part et d'autre du n° 51	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marietton	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du n° 40	
				Rue Saint Pierre de Vaise	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du n° 51	
12410	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abattement d'arbres	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Boileau	entre le n° 81 et le cours Franklin Roosevelt	A partir du mercredi 5 janvier 2022 jusqu'au lundi 10 janvier 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Kleber	sur 25 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 5-6	
12411	Direction départementale de la sécurité publique 69	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une reconstitution judiciaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Victor Hugo	entre la rue Sala et la rue François Dauphin	Le dimanche 9 janvier 2022, de 9h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12412	Entreprise Petavit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Curie	entre l'emprise de chantier et le boulevard des Belges	Le mercredi 5 janvier 2022, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 10 et le cours Vitton	Le mercredi 5 janvier 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de Sèze et le cours Vitton	Le mercredi 5 janvier 2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 10 et le cours Vitton	Le mercredi 5 janvier 2022
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur le boulevard des Belges	Le mercredi 5 janvier 2022, de 8h à 17h
12413	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnement libérées	Rue Cuvier	entre le n° 80 et la rue Boileau	A partir du mercredi 5 janvier 2022 jusqu'au vendredi 21 janvier 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 80 et la rue Boileau	
12414	Entreprise Rehom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Belges	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 5	A partir du lundi 10 janvier 2022 jusqu'au vendredi 8 avril 2022
12415	Entreprise Acbj Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Debrousse	sur le trottoir pair situé entre le chemin de Choulans et l'avenue de la 1ère DFL, lors des phases de présence et d'activité du demandeur, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du mercredi 29 décembre 2021 jusqu'au jeudi 31 mars 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du périmètre de sécurité situé au n° 6, lors des phases de manœuvres des véhicules du demandeur	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir et l'espace vert situés à l'Est du n° 6	
12416	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	l'accès et le stationnement seront autorisés	Place de Serin	au droit du bâtiment situé au n° 2	A partir du lundi 10 janvier 2022 jusqu'au jeudi 30 juin 2022
12417	Entreprise Ferréol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Audibert et Lavirotte	côté pair, sur 8 m au droit du n° 34	A partir du lundi 24 janvier 2022 jusqu'au mardi 1 février 2022
12418	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Auguste Comte	sur 30 m, au droit du n° 27	Le vendredi 7 janvier 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12419	Entreprise E F S	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des collectes de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cadets de la France Libre	côté impair, entre le n° 1 et le n° 5	Le lundi 17 janvier 2022, de 12h à 21h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12420	Entreprise Sarl Ferreol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dubois	sur 5 m, au droit du n° 5	A partir du lundi 17 janvier 2022 jusqu'au jeudi 17 février 2022
12421	Entreprise Somelec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Arménie	côté Nord, entre la rue André Philip et la rue Garibaldi	A partir du lundi 24 janvier 2022 jusqu'au mercredi 26 janvier 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue André Philip	côté impair, entre le n° 270 et n° 274 entre le n° 270 et n° 274	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Arménie	entre la rue André Philip et la rue Garibaldi	A partir du lundi 24 janvier 2022 jusqu'au mercredi 26 janvier 2022, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Arménie Rue André Philip	des deux côtés, entre la rue André Philip et le n° 40 entre le n° 270 et n° 274	A partir du lundi 24 janvier 2022 jusqu'au mercredi 26 janvier 2022
12422	Entreprise Drone Evènement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage à l'aide d'un drone	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes dans un périmètre balisé par l'intervenant	Rue Edouard Nieupert	au droit du n° 3	A partir du mardi 4 janvier 2022 jusqu'au lundi 10 janvier 2022, de 13h30 à 15h30
				Rue Jacqueline Auriol	sur le trottoir	A partir du mardi 4 janvier 2022 jusqu'au lundi 10 janvier 2022, de 10h à 11h30
				Rue Jean Desparmet	en face du n° 7 et au droit du n° 18	A partir du mardi 4 janvier 2022 jusqu'au lundi 10 janvier 2022, de 13h30 à 15h30
				Rue Edouard Nieupert	au droit du n° 3	
				Rue Jean Desparmet	en face du n° 7 et au droit du n° 18	
Rue Jacqueline Auriol	sur le trottoir					
12423	Entreprise Targe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès de certains véhicules à leur dépôt	en fonction de l'arrivage des camions, le stationnement des véhicules sera interdit gênant pour une durée d'un jour	Rue de Marseille	côté Est, sur 40 m au droit des n° 39 et 39 bis	A partir du samedi 1 janvier 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022
12424	Entreprise Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Passage des Alouettes	côté pair, sur 10 m au droit du n° 21 côté impair, sur 10 m au droit du n° 23	A partir du mercredi 5 janvier 2022 jusqu'au vendredi 7 janvier 2022, de 8h à 17h
12425	Entreprises effectuant des tirages de fibres dans les chambres télécoms	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des tirages de fibres optiques dans les chambres télécom	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	Publié dans ce BMO, page 51	Dans certaines rues de Lyon	A partir du samedi 1 janvier 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
12426	Entreprise Le Comptoir Saint Nizier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Forces	sur 15 m, au droit du n° 1	A partir du mercredi 29 décembre 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021	
12427	Entreprise Rentokil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de ventilation de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Président Carnot	sur 15 m, au droit du n° 1 devant le Hard Rock Café	A partir du mercredi 5 janvier 2022, 22h, jusqu'au jeudi 6 janvier 2022, 7h30	
12428	Entreprise Mediacor Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur la contre allée à l'Est de la Halle des Sports (en face du n° 90)	Le mardi 4 janvier 2022	
12429	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Félix Mangini	trottoir Ouest et Est, sur 25 m entre le n° 3 et le n° 4	A partir du jeudi 6 janvier 2022 jusqu'au mardi 18 janvier 2022, de 8h à 17h	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»		sur 25 m entre le n° 3 et le n° 4		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m entre le n° 3 et le n° 4		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
12430	Entreprise Olivier Berthet Paysagiste	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général de Miribel	côté impair, sur 15 mètres entre le n° 17 et le n° 21	A partir du lundi 10 janvier 2022 jusqu'au mercredi 9 février 2022	
12431	Entreprise Dvm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès de véhicules hors gabarit à un chantier de rénovation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Girodon	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 1 et le n° 6	A partir du lundi 10 janvier 2022 jusqu'au vendredi 11 février 2022, de 7h à 18h	
12432	Entreprise Dem'Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint Cyr	côté impair, sur 15 m au droit du n°37bis	Le vendredi 7 janvier 2022, de 8h à 14h	
12433	Mairie du 9e arrondissement et association du relais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le positionnement de containers pour la collecte de textiles	l'arrêt de véhicules du demandeur sera autorisé, pour des opérations de collecte, sans blocage de circulation au droit des emplacements listés dans l'article 1 du présent arrêté.				A partir du samedi 1 janvier 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022, de 9h à 16h
				Square Edouard Mouriquand	sur le trottoir, au droit du n° 7	A partir du samedi 1 janvier 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022	
				Rue de la Chapelle	au droit du n° 7		
				Rue des Docks	sur le trottoir en face du n° 47		
				Rue du Souvenir	en face du n° 8		
	Rue Emile Dupont	sur le trottoir au droit du n° 35					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12433	Mairie du 9e arrondissement et association du relais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le positionnement de containers pour la collecte de textiles	le positionnement de containers pour la collecte de textiles sera autorisé	Rue Frère Benoit	sur le trottoir au droit du n° 11	A partir du samedi 1 janvier 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022
				Rue Hector Berlioz	à l'angle de la rue des Docteurs Cordier	
				Rue Louis Loucheur	sur le trottoir au droit du n° 13	
				Rue Pierre Termier	à l'angle de la rue Porcher	
				Rue Sergent Michel Berthet	au droit du n° 13	
				Avenue de la Sauvegarde	sur le trottoir au droit du n° 509	
				Rue Albert Falsan	sur l'îlot au droit du n° 62	
				Rue Saint Pierre de Vaise	en face du n° 20	
				Avenue du Plateau	sur le trottoir au droit du n° 237	
				Quai Raoul Carrie	sur le trottoir au droit du n° 8	
				Quai Chauveau	au droit du n° 3	
				Quai Paul Sedallian	angle rue Antonin Laborde	
				Place de Paris	en face du n° 7 rue Laporte	
				Montée de l'Observance	à l'angle du boulevard Antoine de Saint Exupéry	
				Avenue Douaumont	sur le trottoir au droit du n° 22	
				Rue du Bas de Loyasse	à l'angle de la rue Pierre Audry	
				Rue Albert Chalinel	à l'angle de la rue Hector Berlioz	
Avenue René Cassin	sur le trottoir au droit du n° 17					
Rue du Château de la Duchère	sur le trottoir au droit du n° 108					
Rue Albert Falsan	au Nord, de la rue Charles Porcher					
Avenue Andrei Sakharov	sur le trottoir au droit du n° 270					
12434	Mairie du 6e arrondissement et association du relais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le positionnement de containers pour la collecte de textiles	l'arrêt des véhicules du demandeur sera autorisé, pour des opérations de collecte, sans blocage de circulation au droit des emplacements listés dans l'article 1 du présent arrêté. le positionnement de containers pour la collecte de textiles sera autorisé	A partir du samedi 1 janvier 2022, 9h, jusqu'au samedi 31 décembre 2022, 16h		
				Avenue Verguin	sur le trottoir, face au n° 66 boulevard des Belges	A partir du samedi 1 janvier 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022
				Boulevard Anatole France	au droit du n° 2	
				Cours Franklin Roosevelt	sur le trottoir au droit du n° 24	
				Cours Vitton	sur le trottoir à l'angle du boulevard des Brotteaux et du boulevard des Belges	
Place Edgar Quinet	à proximité du silo à verres					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
12434	Mairie du 6e arrondissement et association du relais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le positionnement de containers pour la collecte de textiles	le positionnement de containers pour la collecte de textiles sera autorisé	Place Maréchal Lyautey	angle Nord/Est de la place	A partir du samedi 1 janvier 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022		
				Quai Charles de Gaulle	sur le trottoir face au n° 90			
				Rue Bellecombe	sur le trottoir à l'angle de la rue Germain			
				Rue Bossuet	sur le trottoir à l'angle de la rue Duguesclin			
				Rue Cuvier	sur le trottoir à l'angle de la rue Tête d'Or			
				Boulevard des Brotteaux	à l'angle de la rue Vauban			
				Rue Boileau	sur le trottoir à l'angle de la rue Bugeaud			
				Quai de Serbie	au droit du n° 3			
				Place Jules Ferry	à proximité du silo à verre			
				Rue Montgolfier	à l'angle de la rue Boileau			
				Quai Général Sarrail	à l'angle du cours Lafayette			
				Rue Vendôme	au droit du n° 138			
					au droit du n° 108			
				Rue Vauban	à l'angle de la rue Barrier			
				Rue de la Gaité	angle rue Bellecombe, contre le côté Nord du collège			
				Rue Louis Blanc	sur le trottoir à l'angle de la rue Garibaldi			
				Rue Juliette Récamier	sur le trottoir à l'angle de la rue Tête d'Or			
				Rue de Créqui	sur le trottoir en face du n° 59			
				Rue Jean Broquin	angle rue Pétrequin			
Rue Michel Rambaud	à l'angle cours Vitton, sous le pont							
Rue Garibaldi	à l'angle de la rue Lieutenant Colonel Prévost							
Rue du Lieutenant Colonel Prévost	à l'angle de la rue Duguesclin							
Rue Tronchet	angle rue Garibaldi							
12435	Mairie du 4e arrondissement et association du relais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de containers pour la collecte de vêtements	l'arrêt de véhicules du demandeur sera autorisé pour des opérations de collecte, sans blocage de circulation au droit des emplacements listés dans l'article 1 du présent arrêté.			A partir du samedi 1 janvier 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022, de 9h à 16h		
				la mise en place de containers pour la collecte de vêtements sera autorisée	Rue de la Tour du Pin		côté Nord, au carrefour avec la place Commandant Arnaud	A partir du samedi 1 janvier 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022
					Rue Jacquard		côté Nord à l'angle de la rue Denfert Rochereau	
					Rue Jean Revel		côté Sud à l'angle de la rue Philippe de Lassalle	
							angle rue Chazière	
Rue Hénon	en face du n° 57							

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
12435	Mairie du 4e arrondissement et association du relais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs pour la collecte de vêtements	la mise en place de conteneurs pour la collecte de vêtements sera autorisée	Rue Dumont d'Urville	côté Ouest, angle de la rue du Chariot d'Or	A partir du samedi 1 janvier 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022	
				Rue Clos Savaron	angle rue Henri Chevalier, face au n° 18		
				Rue Pillement	au Sud du Tennis Club de la Croix Rousse		
				Montée des Esses	à l'entrée du parking		
				Rue de Cuire	au droit du n° 45		
				Rue Philippe de Lassalle	au droit du n° 116		
				Cours d'Herbouville	au droit du n° 38		
				Place Tabareau	face à la rue Cabias		
				Rue Artaud	angle rue de Belfort		
				Rue Bony	côté Ouest, au droit du n° 1		
				Rue Chazière	au Sud de la rue Anselme au droit du n° 36		
				Rue de Cuire	angle rue Hénon, au droit du n° 32		
				Boulevard des Canuts	au Nord du n° 24		
12436	Mairie du 5eme arrondissement et association du relais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le positionnement de containers pour la collecte de textiles	l'arrêt de véhicules du demandeur sera autorisé pour des opérations de collecte, sans blocage de circulation au droit des emplacements listés dans l'article 1 du présent arrêté.			A partir du samedi 1 janvier 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022, de 9h à 16h	
				Rue de la Quarantaine	au droit du n° 2		A partir du samedi 1 janvier 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022
				Rue Roger Radisson	en face du n° 16		
				Rue des Fossés de Trion	au droit du n° 25		
				Rue de Tourvielle	à l'angle avec la rue Mère Elisabeth Rivet		
				Rue des Aqueducs	au droit du n° 14 au droit du n° 43		
				Rue Docteur Albéric Pont	au droit du n° 40		
				Rue Joliot Curie	au droit du n° 199		
				Rue Joliot Curie	en face du n° 129		
				Rue Commandant Charcot	à l'angle de la rue Docteur Albéric Pont		
				Rue Pierre Valdo	au droit du n° 120		
				Rue Commandant Charcot	au droit du n° 86		
				Rue Sœur Bouvier	au droit du n° 2		
				Rue Joliot Curie	en face du n° 35		
				Rue Commandant Charcot	au droit du n° 164		
			le positionnement de containers de collecte de textiles sera autorisé				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12436	Mairie du 5eme arrondissement et association du relais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le positionnement de containers pour la collecte de textiles	le positionnement de containers de collecte de textiles sera autorisé	Rue Jean Fauconnet	à l'angle de la rue des Noyers	A partir du samedi 1 janvier 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022
				Rue Docteur Edmond Locard	à l'angle de la rue Sœur Janin	
				Rue Docteur Albéric Pont	au droit du n° 40	
				Quai Pierre Scize	au niveau de la place Bourgneuf	
				Rue Commandant Charcot	à l'angle de la rue Martin Witkowski	
				Rue Cardinal Gerlier	Cimetière de Loyasse	
				Place Abbé Larue	au droit du n° 5	
				Boulevard des Castors	en face du n° 10 bis	
				Avenue du Point du Jour	au droit du n° 9	
					au droit du n° 57	
				Avenue Barthélémy Buyer	au droit du n° 48	
au droit du n° 173						
Place Docteur Schweitzer	Avenue de Ménival au droit du n° 15					
12437	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue de Grande Bretagne	sens Sud/Nord, voie d'urbanisme tactique Est, entre la rue Barrême et l'avenue Maréchal Foch	A partir du lundi 10 janvier 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Barrême	côté Est (place), entre la rue Barrême et l'avenue Maréchal Foch	A partir du lundi 10 janvier 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022
12438	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnements libérées	Rue Tête d'Or	entre le cours Vitton et le n° 45	A partir du lundi 10 janvier 2022 jusqu'au vendredi 4 février 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le cours Vitton et le n° 45	
12439	Mme Audrey Durand	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne Marie Célu	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 7	Le vendredi 7 janvier 2022, de 7h à 19h
12440	Entreprise Intra Muros Konzept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place du Griffon	sur le trottoir, sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 5	Le mercredi 5 janvier 2022, de 7h à 19h
12441	Entreprise Elts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Montée Georges Kubler	trottoir impair (Nord), sur 20 mètres, entre l'immeuble situé au n° 1 et le n° 8	A partir du lundi 3 janvier 2022 jusqu'au lundi 10 janvier 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Nord), sur 20 mètres, entre l'immeuble situé au n° 1 et le n° 8	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12442	Entreprise Étanchéité de l'Arsenal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 6	A partir du lundi 3 janvier 2022 jusqu'au mercredi 5 janvier 2022
12443	Entreprise Sarl Decovimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Mouton Duvernet	sur 15 m, au droit du n° 26	A partir du lundi 3 janvier 2022 jusqu'au vendredi 7 janvier 2022
12444	Entreprise Madeleine Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	sur 15 m, entre le n° 12 bis et le n° 14 (zone de livraison)	A partir du lundi 10 janvier 2022 jusqu'au vendredi 14 janvier 2022
						A partir du lundi 17 janvier 2022 jusqu'au vendredi 21 janvier 2022
12445	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une grue à tour à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'engin de levage	Rue des Balançoires	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michel Felizat	A partir du lundi 10 janvier 2022 jusqu'au mardi 11 janvier 2022
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12446	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Montagny	sur 30 m dans le carrefour avec la route de Vienne	A partir du mercredi 12 janvier 2022 jusqu'au vendredi 14 janvier 2022, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12447	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espace verts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gabillot	entre le n° 8 et le n° 13	A partir du jeudi 6 janvier 2022 jusqu'au vendredi 14 janvier 2022
12448	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit des aménagements de voirie	Rue Pierre Bourdeix	trottoir Est et trottoir Ouest, sur 20 m de part et d'autre de la rue Ravier	A partir du mardi 11 janvier 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022
				Rue de Gerland	trottoir Est, sur 20 m de part et d'autre de la rue Ravier	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pierre Bourdeix	sur le carrefour avec la rue Ravier	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m, de part et d'autre de la rue Ravier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	côté pair, sur 20 m de part et d'autre de la rue Ravier (entre le garage Citroën et l'agence AXA)	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12449	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 et des ponts lourds seront disposés sur les tranchées en dehors de ces horaires	Rue Louis Bouquet	dans le carrefour avec la rue de Saint Cyr	A partir du lundi 24 janvier 2022 jusqu'au vendredi 11 février 2022, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite en fonction des besoins du chantier			A partir du lundi 24 janvier 2022 jusqu'au vendredi 11 février 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
12450	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Impasse Pierre Baizet	sur 30 m, au droit du n° 14	A partir du mardi 18 janvier 2022 jusqu'au mardi 1 février 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 14

Registre de l'année 2021

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Fabien Bagnon, 13ème Vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon.

Délégation générale aux ressources humaines - Arrêtés individuels (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Bourgade	Franck	Ingénieur en chef	Contractuel	01/06/2021	Systèmes d'information et transformation numérique	Avenant au contrat à durée indéterminée à effet au 01/11/2005
Just	Carole	Contractuel catégorie B	Contractuel	01/12/2021	Cabinet du maire	Avenant au contrat à durée indéterminée à effet au 13/12/2012
Bodego	Béatrice	Attaché	Contractuel	01/12/2021	Cabinet du maire	Contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B, et C spécifique)
Damonte	Cécile	Educateur de jeunes enfants	Contractuel	01/12/2021	Enfance	Contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B, et C spécifique)
Di Giusto	Marco	Attaché	Contractuel	01/04/2021	Education	Contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B, et C spécifique)
Grange - Faivre	Céline	Attaché	Contractuel	01/01/2022	Direction de la construction	Contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B, et C spécifique)
Rolland	Claire	Rédacteur	Contractuel	07/01/2022	Direction centrale de l'immobilier	Contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B, et C spécifique)
Sassi	Saber	Attaché	Contractuel	01/01/2022	Education	Contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B, et C spécifique)
Maltere	Harmonie	Artiste	Contractuel	01/12/2021	Orchestre national de Lyon	Contrat à durée indéterminée
Bogner	Stéphanie	Directeur général des services communes de 40 000 à 80 000 habitants	Titulaire	18/01/2022	Mairie du 8ème arrondissement	Détachement /emploi fonctionnel

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Le Dû	Erwann	Directeur général des services communes de 10 000 à 20 000 habitants	Titulaire	15/01/2022	Mairie du 1er arrondissement	Détachement /emploi fonctionnel
Bocoum	Ismael	Assistant territorial de conservation	Stagiaire	01/01/2022	Bibliothèque municipale	Nomination stagiaire catégorie B
Barre	Sophie	Adjoint administratif	Stagiaire	01/01/2022	Cabinet du Maire	Nomination stagiaire catégorie C
Bailly	Yannis	Ingénieur en chef	Titulaire	03/01/2022	Direction de la construction	Recrutement par voie de mutation
Meunier	Bruno	Adjoint technique	Titulaire	03/01/2022	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Recrutement par voie de mutation
Temacini	Karim	Agent de maîtrise	Titulaire	03/01/2022	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Recrutement par voie de mutation
Fernandez Vicente	Irina	Adjoint administratif	Contractuel	18/02/2021	Mairie du 1er arrondissement	Remplacement agent
Gaspar Faria	Mélissa	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/01/2022	Enfance	Remplacement agent
Thomas	Alexandra	Assistant territorial de conservation	Contractuel	01/01/2022	Bibliothèque municipale	Remplacement agent
Danquigny	Sasha	Adjoint technique	Contractuel	01/12/2021	Musée des beaux-arts	Remplacement agent en disponibilité
Orcel	Audrey	Technicien territorial	Contractuel	01/01/2021	Ecologie urbaine	Remplacement agent en disponibilité
Tissier	Edith	Assistant territorial de conservation	Contractuel	01/01/2022	Bibliothèque municipale	Remplacement agent en disponibilité
Damon	Grégoire	Assistant territorial de conservation	Contractuel	01/01/2022	Bibliothèque municipale	Remplacement agent en formation
Abbou	Sonia	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Bacha	Mona	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Barone	Carole	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Begue	Sarah	Rédacteur	Contractuel	01/01/2021	Enfance	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Benchabane	Nassima	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Bishop	Shirley	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Boissy	Diana	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Castell	Jérémy	Technicien	Contractuel	09/11/2021	Délégation générale au service public et à la sécurité	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Cea	Mélissa	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Diop	Aichetou	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
El Boughanemi	Nadia	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Habash	Ann	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Halim	Hind	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Hanachi	Amira	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Kedjam	Mathilde	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Lahmar	Zina	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Laref	Samra	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Lukeba	Irène	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Makita	Natacha	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Marcon-Maincourt	Mélanie	Rédacteur	Contractuel	01/01/2021	Enfance	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Mokeddem	Nadira	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Rivat	Stephan	Agent de maîtrise	Contractuel	01/12/2021	Sports	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Sahbi	Jdamel	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Saoud	Houda	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Tallaa	Assia	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Zamia	Karine	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Aliouche	Katia	Adjoint administratif	Contractuel	01/10/2021	Mairie du 8ème arrondissement	Remplacement complément temps partiel
Benhama	Kenza	Adjoint administratif	Contractuel	01/12/2021	Mairie du 8ème arrondissement	Remplacement complément temps partiel
Buckland	Lucas	Assistant territorial de conservation	Contractuel	01/01/2022	Bibliothèque municipale	Remplacement complément temps partiel
Chignard	Pierre-Jean	Assistant territorial de conservation	Contractuel	01/01/2022	Bibliothèque municipale	Remplacement complément temps partiel
Damon	Grégoire	Assistant territorial de conservation	Contractuel	01/01/2022	Bibliothèque municipale	Remplacement complément temps partiel
Desplanches	Jean-Baptiste	Assistant territorial de conservation	Contractuel	01/01/2022	Bibliothèque municipale	Remplacement complément temps partiel
Eychenne	Anouck	Animateur	Contractuel	01/01/2022	Bibliothèque municipale	Remplacement complément temps partiel
Gauvin	Aurélia	Adjoint administratif	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement complément temps partiel
Groulet	Léa	Assistant territorial de conservation	Contractuel	01/01/2022	Bibliothèque municipale	Remplacement complément temps partiel
Legrand Garcia	Raphael	Rédacteur principal de 2ème	Contractuel	10/12/2021	Direction gestion travaux et bâtiments	Remplacement complément temps partiel
Thomas	Alexandra	Assistant territorial de conservation	Contractuel	01/01/2022	Bibliothèque municipale	Remplacement complément temps partiel

Centre communal d'action sociale - Arrêtés individuels (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Troncy	Céline	Assistant socio-éducatif	Contractuel	01/07/2021	CCAS	Contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B, et C spécifique)
Eteme	Josée	Assistant socio-éducatif	Stagiaire	01/01/2022	CCAS	Nomination stagiaire catégorie A

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Tocko	Stéphanie	Assistant socio-éducatif	Titulaire	01/01/2021	CCAS	Recrutement par voie de mutation
Angonin	Lorraine	Infirmier en soins généraux classe normale	Contractuel	03/07/2018	CCAS	Remplacement attente recrutement fonctionnaire

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon pendant la période du 20 au 24 décembre 2021 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

DP 069 389 21 02730 déposée le 20 décembre 2021 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 1 allée de l'Aiglon Lyon 9ème Superficie du terrain : 974 m² - Demandeur : Madame Fernandez Eléonore 1 allée de l'Aiglon 69009 Lyon 09

DP 069 382 21 02731 déposée le 20 décembre 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 6 rue Neuve Lyon 2ème Superficie du terrain : 220 m² - Demandeur : DJVP 334 route de la Fillionnière 69440 Mornant - Mandataire : Madame Vigoureux Daphné

DP 069 381 21 02732 déposée le 20 décembre 2021 - Projet : Ravalement de façade et changement de menuiseries - Terrain : 12 rue Major Martin Lyon 1er Superficie du terrain : 175 m² - Demandeur : ASL 12 rue Major Martin 67 rue du Président Edouard Herriot 69288 Lyon cedex 02

DP 069 382 21 02733 déposée le 20 décembre 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 31 rue Mercière Lyon 2ème Superficie du terrain : 179 m² - Demandeur : Pilote Mercière 31 rue Mercière 69002 Lyon 02 - Mandataire : Monsieur Cons Jean-Christophe

DP 069 382 21 02734 déposée le 20 décembre 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 70 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 309 m² - Demandeur : CosmoParis 211 rue Saint-Honoré 75001 Paris 01 - Mandataire : Monsieur Le Guenic Thierry

DP 069 382 21 02735 déposée le 20 décembre 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 31 rue de la Charité Lyon 2ème Superficie du terrain : 317 m² - Demandeur : Sisters Bakery 10 rue Nansen 69150 Décines Charpieu - Mandataire : Madame Arab Sabrina

DP 069 388 21 02736 déposée le 20 décembre 2021 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 86 rue Montagny Lyon 8ème Superficie du terrain : 18656 m² - Demandeur : Totem France 1 avenue de la Gare 31120 Portet sur Garonne - Mandataire : Monsieur Papin Thierry

DP 069 383 21 02737 déposée le 20 décembre 2021 - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 15 m² - Terrain : 2 rue Pierre Bonnaud Lyon 3ème Superficie du terrain : 233 m² - Demandeur : Monsieur Monvoisin Pierre Yves 2 rue Pierre Bonnaud 69003 Lyon 03

DP 069 386 21 02738 déposée le 20 décembre 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 7 place Kleber Lyon 6ème Superficie du terrain : 462 m² - Demandeur : Brasserie Gally 7 place Kleber 69006 Lyon 06 - Mandataire : Monsieur Gally Didier

DP 069 388 21 02739 déposée le 20 décembre 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 70 rue Pierre Delore Lyon 8ème Superficie du terrain : 1601 m² - Demandeur : Monsieur Gauchon Laurent 60 allée Françoise Dolto 69140 Rillieux la Pape

DP 069 386 21 02740 déposée le 21 décembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 109 rue de Tronchet Lyon 6ème Superficie du terrain : 203 m² - Demandeur : Monsieur El Baze Gabriel 109 rue Tronchet 69006 Lyon 06

DP 069 382 21 02741 déposée le 21 décembre 2021 - Projet : Aménagement d'un espace public - Terrain : Impasse Catelin Lyon 2ème Superficie du terrain : 1000 m² - Demandeur : Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Monsieur le Président

DP 069 384 21 02742 déposée le 21 décembre 2021 - Projet : Abattage de 2 arbres (pins) et plantation de 2 arbres - Terrain : 103 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 47586 m² - Demandeur : Hospices civils de Lyon (HCL) 3 quai des Célestins 69229 Lyon Cedex 02 - Mandataire : Monsieur Le Moign Raymond

DP 069 385 21 02743 déposée le 21 décembre 2021 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 30 montée du Gourguillon Lyon 5ème Superficie du terrain : 188 m² - Demandeur : Madame Dugas Ambre 30 Montée du Gourguillon 69005 Lyon

DP 069 384 21 02744 déposée le 21 décembre 2021 - Projet : Construction d'un abri de stockage - Terrain : place du Commandant Arnaud Lyon 4ème Superficie du terrain : 0 m² - Demandeur : Mairie du 4ème arrondissement 133 boulevard de la Croix-Rousse 69004 Lyon 04 - Mandataire : Madame Sacquépée Delaigue Céline

DP 069 389 21 02745 déposée le 21 décembre 2021 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 7 rue des Tuileries Lyon 9ème Superficie du terrain : 221 m² - Demandeur : Monsieur Serra Nicolas 7 rue des Tuileries 69009 Lyon 09

DP 069 383 21 02746 déposée le 21 décembre 2021 - Projet : Remise en peinture de façade - Terrain : 97 - 99 cours du Docteur Long Lyon 3ème Superficie du terrain : 498 m² - Demandeur : Pompes Funèbres Pallandre 39 boulevard des Belges 69006 Lyon 06 - Mandataire : Monsieur Pallandre Igor

DP 069 387 21 02747 déposée le 21 décembre 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 19 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 494 m² - Demandeur : Librairie Rive Gauche 19 rue de Marseille 69007 Lyon 07

DP 069 385 21 02748 déposée le 21 décembre 2021 - Projet : Démolition de cloisons - Terrain : 10 rue Saint Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 260 m² - Demandeur : Immobilière Chazal Associés 490 avenue Jean Monnet 69300 Caluire et Cuire - Mandataire : Monsieur Chazal Franck

DP 069 387 21 02749 déposée le 21 décembre 2021 - Projet : Installation d'un climatiseur - Terrain : 13 allée Léopold Sedar Senghor Lyon 7ème Superficie du terrain : 1817 m² - Demandeur : Monsieur Feral Damien 13 allée Léopold Sedar Senghor 69007 Lyon 07

DP 069 387 21 02750 déposée le 21 décembre 2021 - Projet : Ravalement de façades, réfection de toiture et changement de menuiseries -

Terrain : 10 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 316 m² - Demandeur : Régie Simonneau 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon 06 - Mandataire : Monsieur Kubie Benoit

DP 069 388 21 02751 déposée le 21 décembre 2021 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 27 m² - Terrain : 209 avenue Paul Santy Lyon 8ème Superficie du terrain : 289 m² - Demandeur : Monsieur Lasserre Aurélien 209 avenue Paul Santy 69008 Lyon 08

DP 069 382 21 02752 déposée le 21 décembre 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 10 place des Célestins Lyon 2ème Superficie du terrain : 266 m² - Demandeur : Sarl Certa Toiture 409 Petit chemin de Bordelan 69400 Villefranche sur Saône - Mandataire : Madame Gonin Laurianne

DP 069 383 21 02753 déposée le 21 décembre 2021 - Projet : Modification de façade - Surface créée : 30 m² - Terrain : 15 cours Richard Vitton Lyon 3ème Superficie du terrain : 619 m² - Demandeur : Madame Boudaoud Sirine 95 route de Paris 69260 Charbonnières les Bains

DP 069 387 21 02754 déposée le 21 décembre 2021 - Projet : Modification de façades - Terrain : 133 rue d'Anvers Lyon 7ème Superficie du terrain : 819 m² - Demandeur : Monsieur Fremau Xavier 133 rue d'Anvers 69007 Lyon 07

DP 069 382 21 02755 déposée le 21 décembre 2021 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de service public ou d'intérêt collectif - Terrain : 34 - 36 rue Casimir Périer Lyon 2ème Superficie du terrain : 2086 m² - Demandeur : SPL Lyon Confluence 73 rue Smith 69002 Lyon 02 - Mandataire : Madame Josse Sylvie

DP 069 383 21 02756 déposée le 22 décembre 2021 - Projet : Création d'une traversée piétonne - Terrain : place Gabriel Péri Lyon 3ème Superficie du terrain : 50 m² - Demandeur : Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69003 Lyon 03 - Mandataire : Monsieur Le Président

DP 069 385 21 02757 déposée le 22 décembre 2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 24 rue Cardinal Gerlier Lyon 5ème Superficie du terrain : 655 m² - Demandeur : Sarl Alloin Concept Bâtiment 5 route de Lyon 69330 Jons - Mandataire : Monsieur Alloin

DP 069 383 21 02758 déposée le 22 décembre 2021 - Projet : Changement de destination d'un local d'activités de services en logement - Surface créée : 44 m² - Terrain : 8 rue de Nazareth Lyon 3ème Superficie du terrain : 2105 m² - Demandeur : Madame Rena Anne-Marie 8 rue Lamartine 73100 Aix les Bains

DP 069 383 21 02759 déposée le 22 décembre 2021 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 33 rue Alfred de Musset Lyon 3ème Superficie du terrain : 497 m² - Demandeur : Monsieur Bocquet Roland 33 rue Alfred de Musset 69003 Lyon 03

DP 069 389 21 02760 déposée le 22 décembre 2021 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 8 rue du Souvenir Lyon 9ème Superficie du terrain : 237 m² - Demandeur : Ioda Coloc AM 88 rue Paul Bert 69003 Lyon 03 - Mandataire : Monsieur Pla Joël

DP 069 382 21 02761 déposée le 22 décembre 2021 - Projet : Changement de menuiseries et modifications de façade - Terrain : 6 rue Marcel Gabriel Rivière Lyon 2ème Superficie du terrain : 866 m² - Demandeur : Hospices civils de Lyon 3 quai des Célestins 69299 Lyon 02 - Mandataire : Monsieur Bonche Pierre

DP 069 389 21 02762 déposée le 22 décembre 2021 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 60 rue des Docteurs Cordier Lyon 9ème Superficie du terrain : 1496 m² - Demandeur : Madame Maire Gabriela 60 rue des Docteurs Cordier 69009 Lyon 09

DP 069 389 21 02763 déposée le 22 décembre 2021 - Projet : Création d'une fresque murale - Terrain : 34 rue du Docteur Horand Lyon 9ème Superficie du terrain : 10853 m² - Demandeur : Ville de Lyon, Direction de la mobilité urbaine 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : Monsieur Le Maire

DP 069 387 21 02764 déposée le 22 décembre 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 cours Gambetta Lyon 7ème Superficie du terrain : 398 m² - Demandeur : Quadral Immobilier 17 quai Joseph Gillet 69004 Lyon 04 - Mandataire : Madame Desaindes Vanessa

DP 069 381 21 02765 déposée le 22 décembre 2021 - Projet : Ravalement de façade et réfection de toiture - Terrain : 17 rue d'Algérie Lyon 1er Superficie du terrain : 59 m² - Demandeur : SNC 17 rue d'Algérie C/O Régie Franchet 2 place Bellecour 69002 Lyon 02 - Mandataire : Monsieur Leveque Charles

DP 069 383 21 02766 déposée le 22 décembre 2021 - Projet : Réfection et modification de toiture, modification de façade - Terrain : 130 B rue Baraban Lyon 3ème Superficie du terrain : 482 m² - Demandeur : SCI du Meridien 4 chemin des Mouilles 69130 Ecully - Mandataire : Monsieur de Montgrand Nils

DP 069 381 21 02767 déposée le 22 décembre 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 26 Montée de Vauzelles Lyon 1er Superficie du terrain : 302 m² - Demandeur : Monsieur Duranel Matthieu 22 rue de l'Oratoire 69300 Caluire et Cuire

DP 069 384 21 02768 déposée le 22 décembre 2021 - Projet : Modifications de façade et de toiture, installation d'une clôture - Terrain : 11 rue Ribot Lyon 4ème Superficie du terrain : 284 m² - Demandeur : Monsieur Stefanini Marc 11 rue Ribot 69004 Lyon 04

DP 069 389 21 02769 déposée le 22 décembre 2021 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements - Terrain : 27 rue de Bourgogne Lyon 9ème Superficie du terrain : 817 m² - Demandeur : SCI JCVJM 107 avenue du 25ème régiment Tirailleurs Sénégalais 69009 Lyon 09 - Mandataire : Monsieur Ponsard Christopher

DP 069 382 21 02770 déposée le 23 décembre 2021 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 13 B quai Rambaud Lyon 2ème Superficie du terrain : 0 m² - Demandeur : L'Embarcadère 13 bis quai Rambaud 69002 Lyon 02 - Mandataire : Madame Balay Pauline

DP 069 386 21 02771 déposée le 23 décembre 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 31 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 588 m² - Demandeur : Soha Cookies 31 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon 06 - Mandataire : Madame Hamandjian Sophie

DP 069 382 21 02772 déposée le 23 décembre 2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 7 rue de Brest Lyon 2ème Superficie du terrain : 414 m² - Demandeur : Damart 25 avenue de la Fosse aux Chênes 59100 Roubaix - Mandataire : Monsieur Demassiet Michael

DP 069 387 21 02773 déposée le 23 décembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue des Trois Rois Lyon 7ème Superficie du terrain : 160 m² - Demandeur : Monsieur Pelissier Laurent 8 rue des Trois Rois 69007 Lyon 07

DP 069 388 21 02774 déposée le 23 décembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 129 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 254 m² - Demandeur : Lyon Régie - Entreprise C2L 34 36 rue Ney 69006 Lyon 06 - Mandataire : Monsieur Hostettler David

DP 069 383 21 02775 déposée le 23 décembre 2021 - Projet : Changement de destination d'un logement en local commercial - Terrain : 17 rue du Capitaine Lyon 3ème Superficie du terrain : 513 m² - Demandeur : Monsieur Henry Nicolas 25 rue du Docteur Bonhomme 69003 Lyon 03

DP 069 385 21 02776 déposée le 23 décembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 40 Montée Barthélémy Lyon 5ème Superficie du terrain : 50545 m² - Demandeur : Fondation Ecam - Ecam Lasalle 40 Montée Saint Barthélémy 69321 Lyon Cedex 05 - Mandataire : Monsieur Desplanches Didier

DP 069 389 21 02777 déposée le 23 décembre 2021 - Projet : Changement de destination d'un bureau en logement - Terrain : 30 quai Arloing Lyon 9ème Superficie du terrain : 5661 m² - Demandeur : SCI Titoune 87 rue de Saint-Cyr 69370 Saint-Didier au Mont d'Or - Mandataire : Madame Abderrahmane Zohra

DP 069 389 21 02778 déposée le 23 décembre 2021 - Projet : Modification de façades et de toiture - Terrain : 24 avenue Joannes Masset Lyon 9ème Superficie du terrain : 14401 m² - Demandeur : Arioste 1 quai Jules Courmont - CS 4020 69289 Lyon cedex 02 - Mandataire : Monsieur Pigeroulet Marc

DP 069 386 21 02779 déposée le 23 décembre 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 57 rue Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 206 m² - Demandeur : Cabinet Bois 4 place Amédée Bonnet 69002 Lyon 02 - Mandataire : Monsieur Bois Dominique

DP 069 383 21 02780 déposée le 23 décembre 2021 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 249 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 1272 m² - Demandeur : SAS Aidi 249 rue Paul Bert 69003 Lyon 03 - Mandataire : Monsieur Xiaoyue Yang

DP 069 381 21 02781 déposée le 23 décembre 2021 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 23 rue René Leynaud Lyon 1er Superficie du terrain : 287 m² - Demandeur : Placid SARL 23 rue René Leynaud 69001 Lyon 01 - Mandataire : Monsieur Fabius Adrien

DP 069 382 21 02782 déposée le 23 décembre 2021 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 22 rue des Remparts d'Ainay Lyon 2ème Superficie du terrain : 407 m² - Demandeur : Le frigo de l'établi 22 rue des Remparts d'Ainay 69002 Lyon 02

DP 069 386 21 02783 déposée le 23 décembre 2021 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 22 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème Superficie du terrain : 194 m² - Demandeur : Vrb SARL 2 chemin du Génie 69200 Vénissieux - Mandataire : Monsieur Kronenberg Alexis

DP 069 387 21 02784 déposée le 23 décembre 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 25 rue Rachais Lyon 7ème Superficie du terrain : 496 m² - Demandeur : Monsieur Dessus Jacques 25 rue Rachais 69007 Lyon 07

DP 069 385 21 02785 déposée le 24 décembre 2021 - Projet : Installation d'un portail et d'une clôture - Terrain : 2 rue des Granges Lyon 5ème Superficie du terrain : 2818 m² - Demandeur : Sdc Le Parc 2 -4-6 rue des Granges 69005 Lyon 05 - Mandataire : Monsieur Pedrini Mathieu

DP 069 382 21 02786 déposée le 24 décembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 150 m² - Demandeur : Villages en ville 52 quai Rambaud 69002 Lyon 02 - Mandataire : Monsieur Burtin Cyprien

DP 069 389 21 02787 déposée le 24 décembre 2021 - Projet : Modification de toiture et création d'une terrasse - Terrain : 3 rue Ernest Fabrégue Lyon 9ème Superficie du terrain : 447 m² - Demandeur : Monsieur Gilbert Sofy 3 rue Ernest Fabrégue 69009 Lyon 09

DP 069 386 21 02788 déposée le 24 décembre 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 18 rue Waldeck Rousseau Lyon 6ème Superficie du terrain : 400 m² - Demandeur : Régie de Vendin 10 rue Roger Salengro 69009 Lyon 09 - Mandataire : Madame Chizallet Marion

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon pendant la période du 20 au 24 décembre 2021 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PC 069 389 18 00109 M03 déposé le 20 décembre 2021 Modificatif - Projet : Démolition, construction de deux immeubles d'activités et bureaux et création de 84 aires de stationnement - Surface créée : 7107 m² - Terrain : 15 et 19 rue de la Gare 22 rue Diébold Lyon 9ème Superficie du terrain : 4435 m² - Demandeur : Sccv Industria 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Mandataire : Monsieur Lenoble Guillaume - Auteur : Afaa Architecture 208 rue Garibaldi 69422 Lyon cedex 03

PC 069 385 19 00263 M02 déposé le 21 décembre 2021 Modificatif - Projet : Extension et réhabilitation d'une maison individuelle et construction d'une piscine - Surface créée : 36 m² - Terrain : 3 impasse des Cytises Lyon 5ème Superficie du terrain : 1188 m² - Demandeur : SAS Baraillon Développement 1 rue du Vallon Torey 69160 Tassin-la-Demi-Lune - Mandataire : Monsieur Marin Franck - Auteur : Madame Brevet Claire 28 rue Servient 69003 Lyon 03

PC 069 383 20 00050 T01 déposé le 20 décembre 2021 Transfert - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 23 logements, un local d'activités et création de 28 aires de stationnement - Surface créée : 1935 m² - Terrain : 77 rue Etienne Richerand Lyon 3ème Superficie du terrain : 1230 m² - Demandeur : Sccv Jardin à Part 169 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon 07 - Mandataire : Monsieur Bonnet Pierre - Auteur : Mona Lisa Architectes 14 rue Cavenne 69007 Lyon

PC 069 388 20 00183 M01 déposé le 22 décembre 2021 Modificatif - Projet : Démolition totale. Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 117 m² - Terrain : 7 Impasse Bazat Lyon 8ème Superficie du terrain : 110 m² - Demandeur : Madame Leroy Olga 92 boulevard Yves Farge 69007 Lyon

PC 069 389 20 00186 M02 déposé le 21 décembre 2021 Modificatif - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements - Terrain : 1-7 rue de Montribloud Lyon 9ème Superficie du terrain : 9043 m² - Demandeur : SDC Montribloud c/o Gallichet Lemaitre 56 cours Gambetta 69007 Lyon - Mandataire : Madame Humbert Martine - Auteur : Mimesis Architecture 62 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon

PC 069 383 20 00198 T01 déposé le 23 décembre 2021 Transfert - Projet : Surélévation d'un bâtiment, création de 3 logements et construction de 2 maisons individuelles et d'une piscine, création de 4 aires de stationnement et affectation de 2 aires de stationnement - Surface créée : 388 m² - Terrain : 36 rue Bonnard Lyon 3ème Superficie du terrain : 821 m² - Demandeur : Snc Villa Antoine 80 cours Docteur Long 69003 Lyon 03 - Mandataire : Monsieur Arbey Jean-Philippe - Auteur : Arkhe & CO 3 rue Ferrer 69600 Oullins

PC 069 381 21 00414 déposé le 21 décembre 2021 - Projet : Surélévation d'un immeuble de logements - Surface créée : 48 m² - Terrain : 5 rue Major Martin Lyon 1er Superficie du terrain : 71 m² - Demandeur : Monsieur Vienney Benjamin 5 rue Major Martin 69001 Lyon 01 - Auteur : Kida Arcitecture 34 rue d'Aubervilliers 75019 Paris

PC 069 387 21 00415 déposé le 21 décembre 2021 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle et réfection de toiture - Surface créée : 55 m² - Terrain : 21 rue Elie Rochette Lyon 7ème Superficie du terrain : 209 m² - Demandeur : Colocalyon Transaction 274 avenue Berthelot 69008 Lyon 08 - Mandataire : Monsieur Lenoel Cédric - Auteur : Monsieur Koenig Marcel 127 chemin de Chantegrillet 69110 Sainte Foy Lès Lyon

PC 069 384 21 00416 déposé le 21 décembre 2021 - Projet : Surélévation d'un immeuble de logements - Surface créée : 23 m² - Terrain : 5 rue d'Ypres Lyon 4ème Superficie du terrain : 93 m² - Demandeur : SCI Les Cadolles 274 avenue Berthelot 69008 Lyon 08 - Mandataire : Monsieur Lenoel Cédric - Auteurs : Monsieur Koenig Marcel 127 chemin de Chantegrillet 69110 Sainte Foy lès Lyon Madame Berger Elodie 50 chemin du Moulin 69210 Saint-Pierre la Palud

PC 069 387 21 00417 déposé le 21 décembre 2021 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 13 m² - Terrain : 5 rue de l'Effort Lyon 7ème Superficie du terrain : 355 m² - Demandeur : Monsieur Ruenes Guillaume 5 rue de l'Effort 69007 Lyon - Auteur : Monsieur Dumas Pierre Architecte 43 quai Saint-Vincent 69001 Lyon 01

PC 069 383 21 00418 déposé le 21 décembre 2021 - Projet : Construction d'un immeuble de logements, bureaux et un commerce - Surface créée : 1278 m² - Terrain : 46 cours de la Liberté Lyon 3ème Superficie du terrain : 251 m² - Demandeur : SCI Utei Mazenod Liberté 62 rue de Bonnel 69448 Lyon cedex 03 - Mandataire : Monsieur Mougenot Vincent - Auteur : Mobile Architectural Office 12 rue de Valenciennes 75010 Paris 10

PC 069 387 21 00419 déposé le 22 décembre 2021 - Projet : Démolition d'un immeuble de commerces et construction d'un ensemble immobilier de logements - Surface créée : 683 m² - Terrain : 30 cours Gambetta Lyon 7ème Superficie du terrain : 962 m² - Demandeur : Rhône Saône Habitat - Sacoop Production Hlm 10 avenue des Canuts 69517 Vaulx en Velin cedex - Mandataire : Monsieur Tracol Benoît - Auteur : Atelier Renaud Balay 101 rue de Sèze 69006 Lyon 06

PC 069 388 21 00420 déposé le 22 décembre 2021 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de logements et création de 13 aires de stationnement - Surface créée : 960 m² - Terrain : 44 bis rue Jules Valensaut Lyon 8ème Superficie du terrain : 1219 m² - Demandeur : Evidence 30 rue Joannes Carret 69009 Lyon 09 - Mandataire : Monsieur Mamane Yann - Auteur : Agrega Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon 07

PC 069 388 21 00421 déposé le 22 décembre 2021 - Projet : Surélévation d'un immeuble de logements - Surface créée : 98 m² - Terrain : 3 petite rue de Monplaisir Lyon 8ème Superficie du terrain : 218 m² - Demandeur : SCI Aced 3 petite rue de Monplaisir 69008 Lyon 08 - Mandataire : Monsieur Brudon Alexandre - Auteur : Human Architectes 21 rue Boutaille 69001 Lyon

PC 069 388 21 00422 déposé le 22 décembre 2021 - Projet : Construction d'un immeuble de logements - Surface créée : 359 m² - Terrain : 113 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 165 m² - Demandeur : Monsieur Mami Hacene 41 rue Paul Bert 69003 Lyon 03 - Auteur : Monsieur Lee Yong Chae 63 rue Fessart 92100 Boulogne Billancourt

PC 069 385 21 00423 déposé le 22 décembre 2021 - Projet : Construction de 2 maisons individuelles et création de 4 aires de stationnement - Surface créée : 450 m² - Terrain : 23 rue des Battières Lyon 5ème Superficie du terrain : 1404 m² - Demandeur : SAS Pierre et Patrimoine 2 avenue Jean Bergeron 69290 Craponne - Mandataire : Monsieur Montillet Bernard - Auteur : Madame Dupuy Poulat Fabienne 10 route de Ravel 69440 Saint-Laurent d'Agny

PC 069 383 21 00424 déposé le 22 décembre 2021 - Projet : Construction d'un immeuble de 5 logements et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 415 m² - Terrain : 85 rue Trarieux Lyon 3ème Superficie du terrain : 851 m² - Demandeur : GrandLyon Habitat 2 place de Francfort 69003 Lyon 03 - Mandataire : Monsieur Freixinos Jean Noel - Auteur : Monsieur Suply Guillaume 44 rue Saint-Georges 69005 Lyon

PC 069 387 21 00425 déposé le 22 décembre 2021 - Projet : Changement de destination d'un garage en logement, modification de façades, toiture et changement de menuiseries - Surface créée : 35 m² - Terrain : 40 rue Salomon Reinach Lyon 7ème Superficie du terrain : 83 m² - Demandeur : Monsieur Ouvrard Patrice 2 rue de Boyer 69160 Tassin-la-Demi-Lune

PC 069 388 21 00426 déposé le 22 décembre 2021 - Projet : Démolition d'un restaurant, construction d'un immeuble de 20 logements, un local commercial et création de 15 aires de stationnement - Surface créée : 1399 m² - Terrain : 43 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 708 m² - Demandeur : Heliroz 43 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Mandataire : Monsieur Yildirim Mustafa - Auteur : Monsieur Silvy-Leligois Mathieu 45 rue de l'Ollagnière 42410 Saint-Michel sur Rhône

PC 069 385 21 00427 déposé le 22 décembre 2021 - Projet : Aménagement intérieur d'un hôtel restaurant et modification de façade - Surface

créée : 20 m² - Terrain : 6 rue du Bœuf Lyon 5ème Superficie du terrain : 2185 m² - Demandeur : Principal Hfi Propco Lyon 8 avenue Hoche 75008 Paris 08 - Mandataire : Monsieur McCormack Graeme - Auteur : Madame Remond Cécile 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon 06

PC 069 389 21 00428 déposé le 23 décembre 2021 - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 76 m² - Terrain : 33 rue Littré Lyon 9ème Superficie du terrain : 479 m² - Demandeur : Madame YIP Lia 33 rue Littré 69009 Lyon 09 - Auteur : MNS Architectures 2 ter rue de Tourvielle 69005 Lyon 05

PC 069 384 21 00429 déposé le 23 décembre 2021 - Projet : Modification de toiture - Surface créée : 68 m² - Terrain : 37 cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie du terrain : 867 m² - Demandeur : Madame Aysu Elisabeth 37 cours d'Herbouville 69004 Lyon 04 - Auteur : Moon Safari Architectes 12 rue Simone de Beauvoir 69007 Lyon 07

PC 069 384 21 00430 déposé le 23 décembre 2021 - Projet : Démolition d'une piscine, d'un abri de jardin et d'un mur, construction d'un immeuble de bureaux et création de 10 aires de stationnement - Surface créée : 514 m² - Terrain : 22 rue Barodet Lyon 4ème Superficie du terrain : 799 m² - Demandeur : Monsieur Mahe Christophe 22 rue Barodet 69004 Lyon 04 - Auteur : Monsieur Martin-Beis Alban 5 rue Imbert Colomès 69001 Lyon 01

PC 069 382 21 00431 déposé le 23 décembre 2021 - Projet : Construction d'une résidence de 33 logements et réhabilitation partielle d'un immeuble - Surface créée : 703 m² - Terrain : 78 rue Antoine Delandine Lyon 2ème Superficie du terrain : 494 m² - Demandeur : SNC Delandine 46 avenue Gambetta 74000 Annecy - Auteur : Sud Architectes 27 rue Joannès Carret 69256 Lyon cedex 09

PC 069 388 21 00432 déposé le 23 décembre 2021 - Projet : Extension et surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 92 m² - Terrain : 22 rue Général André Lyon 8ème Superficie du terrain : 478 m² - Demandeur : Monsieur Romeas Gaël 164 avenue Paul Santy 69008 Lyon 08 - Auteur : Madame Junquera Tovar Laura 15 allée des Platanes 69500 Bron

PC 069 384 21 00433 déposé le 23 décembre 2021 - Projet : Surélévation et rénovation d'un immeuble de bureaux - Surface créée : 64 m² - Terrain : 8 rue Jacquard Lyon 4ème Superficie du terrain : 88 m² - Demandeur : Tsarap 8 -10 rue Jacquard 69004 Lyon 04 - Mandataire : Monsieur Moiroux Frédéric - Auteur : Basa Architecture 26 rue Lanterne 69001 Lyon 01

PC 069 383 21 00434 déposé le 24 décembre 2021 - Projet : Construction d'un immeuble de 5 logements et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 475 m² - Terrain : 173 cours du Docteur Long Lyon 3ème Superficie du terrain : 447 m² - Demandeur : Villas Magnolia 20 b rue Julien 69003 Lyon 03 - Mandataire : Monsieur Farkas Patrick - Auteur : Monsieur Silvy-Leligois Mathieu 145 rue de l'Ollagnière 42410 Saint-Michel sur Rhône

PC 069 388 21 00435 déposé le 24 décembre 2021 - Projet : Construction d'une maison individuelle et ravalement de façade - Surface créée : 125 m² - Terrain : 45 rue Victor et Roger Thomas Lyon 8ème Superficie du terrain : 495 m² - Demandeur : Monsieur Chebil Majdi 45 rue Victor et Roger Thomas 69008 Lyon 08

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon pendant la période du 20 au 24 décembre 2021 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

US 069 387 21 00422 déposé le 20 décembre 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 35,07 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 78 rue Montesquieu Lyon 7ème Superficie du terrain : 230 m² - Demandeur : Monsieur De Montgrand Jean 4426 rue de bordeaux H2H 1Z7 Montréal Régie : Foncia 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 383 21 00423 déposé le 20 décembre 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 25,13 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 76 rue des Rancy Lyon 3ème Superficie du terrain : 958 m² - Demandeur : Monsieur Duval Thibault 17 rue Jarente 69002 Lyon

US 069 383 21 00424 déposé le 22 décembre 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 56,35 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 37 rue de la Bannière Lyon 3ème Superficie du terrain : 1618 m² - Demandeur : Monsieur Anzil Romain 250 boulevard de la Serene 01120 Montluel Régie : Cesar et Brutus Syndic 57 place de la République 69002 Lyon

US 069 383 21 00425 déposé le 24 décembre 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 41 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 163 avenue du Maréchal de Saxe Lyon 3ème Superficie du terrain : 285 m² - Demandeur : Monsieur Dumas Baptiste 5 montée de la Barbeyère 26400 Crest Régie : Oralia Piron 9 rue Juliette Récamier 69006 Lyon

Déclarations préalables délivrées par la Ville de Lyon pendant la période du 20 au 24 décembre 2021 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

DP 069 382 21 01063 Décision du 21 décembre 2021 à Orange Upr Se Zone Lyon 131 avenue Felix Faure Upr Se Dep 69425 Lyon cedex 03 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile 5G - Terrain : 20 quai du Docteur Gailleton Hôtel Sofitel Lyon 2ème

DP 069 384 21 01942 Décision du 22 décembre 2021 à Asf Toitures lieux dit 69380 Marciilly-d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2 place de la Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 381 21 02018 Décision du 22 décembre 2021 à SCI Lyon 1 c/o Crédit Agricole immobilier 26 avenue René Cassin 69338 Lyon cedex 02 - Projet : Ravalement de façades et changement de menuiseries - Terrain : 11 rue de la République Lyon 1er

DP 069 381 21 02040 Décision du 22 décembre 2021 à Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 6 rue de l'Annonciade Lyon 1er

DP 069 384 21 02122 Décision du 22 décembre 2021 à Régie Bari 14 rue Tronchet 69457 Lyon cedex 06 - Projet : Modification de façade - Terrain : 22 rue d'Urville Lyon 4ème

DP 069 387 21 02167 Décision du 22 décembre 2021 à PTNK 37 quai Jean Jacques Rousseau 69350 La Mulatière - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 26 rue Robert Cluzan Lyon 7ème

DP 069 384 21 02168 Décision du 22 décembre 2021 à Société Maillot 29 rue Saint Jean de Dieu 69007 Lyon 07 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 22 place Tabareau Lyon 4ème

DP 069 382 21 02205 Décision du 22 décembre 2021 à Monsieur Bonnet Xavier 23 rue Saint Hélène 69003 Lyon 03 - Projet : Modification de toiture - Surface créée : 26 m² - Terrain : 23 rue Saint Hélène Lyon 2ème

DP 069 388 21 02238 Décision du 22 décembre 2021 à Cellnex 58 avenue Emile Zola 92100 Boulogne Billancourt - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 17 rue Auguste Chollat Lyon 8ème

DP 069 384 21 02248 Décision du 22 décembre 2021 à Monsieur Rebecq Vincent 16 rue Calas 69004 Lyon 04 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 16 rue Calas Lyon 4ème

DP 069 383 21 02274 Décision du 22 décembre 2021 à Osg One 70 rue des Rancy 69003 Lyon 03 - Projet : Modification de façade - Terrain : 18 rue d'Essling Lyon 3ème

DP 069 383 21 02278 Décision du 22 décembre 2021 à Dalach Massena 19 bis avenue Ampère 69370 St Didier au Mont d'Or - Projet : Ravalement de façade et modification de toiture - Surface créée : 19 m² - Terrain : 92 bis cours Richard Vitton Lyon 3ème

DP 069 384 21 02288 Décision du 22 décembre 2021 à Cym Toiture 2 rue de la Gare 69009 Lyon 09 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 47 grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 381 21 02296 Décision du 22 décembre 2021 à Ceccadli et associés 72 avenue du Maréchal de Saxe 69003 Lyon 03 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 rue du Bon Pasteur Lyon 1er

DP 069 382 21 02310 Décision du 22 décembre 2021 à Madame Gaham Rachida 9 rue de Condé 69002 Lyon 02 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 rue de Condé Lyon 2ème

DP 069 381 21 02311 Décision du 22 décembre 2021 à Sarl Ent. Thomas 73 rue Paul et Marc Barbezat 69150 Décines Charpieu - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 4 rue Giuseppe Verdi Lyon 1er

DP 069 381 21 02319 Décision du 22 décembre 2021 à Monsieur Farges Maxime 1 rue Lanterne 69001 Lyon 01 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 1 rue Lanterne Lyon 1er

DP 069 387 21 02320 Décision du 22 décembre 2021 à JTS 11 chemin de Béné 42800 Rive de Gier - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 rue Jean Gay Lyon 7ème

DP 069 382 21 02322 Décision du 22 décembre 2021 à Picq 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 6 rue Dubois Lyon 2ème

DP 069 382 21 02324 Décision du 22 décembre 2021 à Clim Invest 9 rue des Mesanges 39230 Chaumergy - Projet : Création d'une mezzanine - Surface créée : 13 m² - Terrain : 4 rue Paul Lintier Lyon 2ème

DP 069 383 21 02360 Décision du 22 décembre 2021 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire et Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 211 rue Duguesclin Lyon 3ème

DP 069 383 21 02387 Décision du 22 décembre 2021 à Monsieur Poquet Patrick 2 place d'Helvétie 69130 Ecully - Projet : Modification de façade - Terrain : 42 rue du Dauphiné Lyon 3ème

DP 069 384 21 02391 Décision du 22 décembre 2021 à Monsieur Duc Thierry 33 place Bellecour 69002 Lyon 02 - Projet : Abattage d'un arbre mort (Chêne) et plantation d'un Sophora - Terrain : 30 rue Chazière Lyon 4ème

DP 069 387 21 02393 Décision du 22 décembre 2021 à Madame Jomard Julie 42 rue du Repos 69007 Lyon 07 - Projet : Modification de façade - Terrain : 42 rue du Repos Lyon 7ème

DP 069 383 21 02395 Décision du 22 décembre 2021 à Crédit mutuel Lyon Dauphiné Lacassagne 34 avenue Lacassagne 69003 Lyon 03 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 34 avenue Lacassagne Lyon 3ème

DP 069 388 21 02401 Décision du 22 décembre 2021 à Entreprise Saunier 13 rue Dugas Montbel 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 118 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème

DP 069 381 21 02408 Décision du 22 décembre 2021 à Sdc 22 Algérie c/o Oralia Régie de l'Opéra 50 54 cours La Fayette 69006 Lyon 06 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 22 rue d'Algérie Lyon 1er

DP 069 381 21 02409 Décision du 22 décembre 2021 à SDC 15 Constantine c/o Régie Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon 02 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 15 rue Constantine Lyon 1er

DP 069 382 21 02420 Décision du 22 décembre 2021 à La cantine des Lyonnais 7 rue des Marronniers 69002 Lyon 02 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 rue des Marronniers Lyon 2ème

DP 069 387 21 02423 Décision du 22 décembre 2021 à Monsieur Sha Afanur 18 rue du Professeur Roux 69200 Vénissieux - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 cours Gambetta Lyon 7ème

DP 069 387 21 02436 Décision du 22 décembre 2021 à Entreprise Thabuis Sas 21 rue de l'Industrie 69530 Brignais - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 61 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

DP 069 388 21 02444 Décision du 24 décembre 2021 à Monsieur Ginier Michel 3 rue Thénard 69008 Lyon 08 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 rue Thénard Lyon 8ème

DP 069 383 21 02457 Décision du 22 décembre 2021 à SPL Lyon Part-Dieu 192 rue Garibaldi 69427 Lyon Cedex 03 - Projet : Plantation d'arbres - Terrain : 118 rue Maurice Flandin Esplanade Nelson Mandela Lyon 3ème

DP 069 383 21 02460 Décision du 22 décembre 2021 à Mondial Pare Brise SAS 3 rue Joseph Monier 92500 Rueil Malmaison - Projet : Modification de façade et de clôture - Terrain : 182 bis avenue Felix Faure Lyon 3ème

DP 069 383 21 02464 Décision du 22 décembre 2021 à Cabinet D.P.S. 574 chemin de Wette Fays 69300 Caluire-et Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 quai Augagneur Lyon 3ème

DP 069 383 21 02466 Décision du 22 décembre 2021 à GrandLyon Habitat - Office public de l'habitat 2 place de Francfort 69003 Lyon 03 - Projet : Modification de façade - Terrain : 239 rue de Créqui Lyon 3ème

DP 069 381 21 02475 Décision du 22 décembre 2021 à SCI Saint Denis avenue de l'Europe 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue Pierre Blanc Lyon 1er

DP 069 381 21 02480 Décision du 22 décembre 2021 à Madame Bassaget Zoé 64 rue Waldeck Rousseau 69006 Lyon 06 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 14 rue Burdeau Lyon 1er

DP 069 382 21 02482 Décision du 22 décembre 2021 à Sandra Bellier et Associés 21 quai Jean Moulin 69002 Lyon 02 - Projet : Modification de façade - Terrain : 21 quai Jean Moulin Lyon 2ème

DP 069 381 21 02486 Décision du 22 décembre 2021 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire et Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue Paul Chenavard Lyon 1er

DP 069 384 21 02495 Décision du 22 décembre 2021 à Fertoret Immobilier 69 boulevarddes Canuts 69004 Lyon - Projet : Installation d'une clôture et d'un portillon - Terrain : 34 - 34 bis rue Henri Gorjus Lyon 4ème

DP 069 388 21 02502 Décision du 22 décembre 2021 à Hospice civils de Lyon 3 quai des Célestins 69229 Lyon Cedex 02 - Projet : Modification d'un portail - Terrain : 49 rue Villon Lyon 8ème

DP 069 381 21 02507 Décision du 22 décembre 2021 à Eurl FH 18 avenue Felix Faure 69007 Lyon 07 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 rue d'Algérie Lyon 1er

DP 069 388 21 02518 Décision du 22 décembre 2021 à Université Claude Bernard Lyon 1 - 43 boulevard du 11 novembre 1918 69100 Villeurbanne - Projet : Surélévation d'un escalier extérieur - Terrain : 8 - 10 avenue de Rockefeller Lyon 8ème

DP 069 383 21 02526 Décision du 22 décembre 2021 à Madame Michel Catherine 6 allée des Centaurées 69300 Caluire et Cuire - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 rue des Sports Lyon 3ème

DP 069 381 21 02527 Décision du 22 décembre 2021 à Madame Rousille Julie-Capucine 4 rue de Thou 69001 Lyon 01 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 rue de Thou Lyon 1er

DP 069 381 21 02534 Décision du 22 décembre 2021 à Fertoret Immobilier 69 boulevarddes Canuts 69004 Lyon 04 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 82 boulevardde la Croix-Rousse Lyon 1er

DP 069 381 21 02537 Décision du 22 décembre 2021 à Société Maillet 29 rue Saint Jean de Dieu 69007 Lyon 07 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 82 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1er

DP 069 388 21 02551 Décision du 22 décembre 2021 à SFR 452 cours du Troisième Millénaire 69792 Saint Priest cedex - Projet : Modification d'une antenne relais de téléphonie mobile (5 G) - Terrain : 79 rue Jean Sarrazin Lyon 8ème

DP 069 388 21 02552 Décision du 22 décembre 2021 à SFR 452 cours du Troisième Millénaire 69792 Saint-Priest cedex - Projet : Modification d'une antenne relais de téléphonie mobile (5 G) - Terrain : 44 rue Professeur Tavernier Lyon 8ème

DP 069 387 21 02571 Décision du 22 décembre 2021 à Ref Ep France 3 - C/O Swisslife Am France 153 rue Saint Honoré 75001 Paris 01 - Projet : Changement de destination de bureaux en locaux commerciaux - Terrain : 208 - 210 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

DP 069 383 21 02580 Décision du 22 décembre 2021 à Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape - Projet : Modification de façade - Terrain : 97 bis 97 ter rue du Dauphiné Lyon 3ème

DP 069 385 21 02597 Décision du 22 décembre 2021 à Pierre et Patrimoine 2 avenue Jean Bergeron 69290 Craponne - Projet : Division parcellaire - Terrain : 23 rue des Batières Lyon 5ème

DP 069 387 21 02728 Décision du 22 décembre 2021 à Monsieur Caporali Nicolas 281 rue de Créqui 69007 Lyon 07 - Projet : Modification de façade - Terrain : 281 rue de Créqui Lyon 7ème

Permis de construire délivrés par la Ville de Lyon pendant la période du 20 au 24 décembre 2021 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PC 069 383 17 00048 M01 - Arrêté du 22 décembre 2021 Modificatif à SNCF gares et connexions 129 rue Servient 69326 Lyon cedex 03 - Projet : Extension de la gare côté Est - Surface créée : 5099 m² - Terrain : 5 place Charles Béraudier Lyon 3ème

PC 069 387 17 00184 M03 - Arrêté du 22 décembre 2021 Modificatif à SCCV 174 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 83 logements, de bureaux, de 4 locaux commerciaux, d'une résidence services seniors et création de 334 aires de stationnement - Surface créée : 26942 m² - Terrain : 174-188 avenue Jean Jaurès Zac des Girondins Lyon 7ème

PC 069 383 18 00046 M02 - Arrêté du 23 décembre 2021 Modificatif à SAS Villa Lucia 94 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon - Projet : Démolition d'une maison, construction d'un immeuble de 16 logements avec création de 16 aires de stationnement - Surface créée : 938 m² - Terrain : 73 rue Professeur Rochaix Lyon 3ème

PC 069 383 18 00258 M01 - Arrêté du 22 décembre 2021 Modificatif à Société Civile Immobilière R4A 21 avenue des Acacias 69003 Lyon - Projet : Démolition partielle et extension d'une maison individuelle. - Surface créée : 48 m² - Terrain : 21 avenue des Acacias Lyon 3ème

PC 069 388 18 00407 M01 - Arrêté du 22 décembre 2021 Modificatif à SNC Lyon Les Moteurs 57 rue Servient 69003 Lyon - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 82 logements avec création de 66 aires de stationnement - Ilot B - Surface créée : 5509 m² - Terrain : 91-93 rue Audibert et Lavirotte Lyon 8ème

PC 069 388 19 00155 M02 - Arrêté du 22 décembre 2021 Modificatif à SCCV Lyon 8 - Rue Croix-Barret 57 rue Servient 69003 Lyon - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 76 logements et 3 locaux d'activité avec création de 92 aires de stationnement - Surface créée : 5521 m² - Terrain : 104 rue Croix-Barret Lyon 8ème

PC 069 387 19 00222 M01 - Arrêté du 22 décembre 2021 Modificatif à Lyon Olympique Universitaire- Lou Rugby 60 avenue Tony Garnier 69007 Lyon - Projet : Construction d'un centre de santé et création de 10 aires de stationnement - Surface créée : 2125 m² - Terrain : 343 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

PC 069 389 19 00395 M02 - Arrêté du 22 décembre 2021 Modificatif à SCCV Villas Masaryk 80 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Projet : Démolition d'une maison et ses annexes et construction de 5 maisons et d'une piscine et création de 11 aires de stationnement - Surface créée : 749 m² - Terrain : 8 rue Ernest Fabrègue Lyon 9ème

PC 069 385 19 00409 M01 - Arrêté du 22 décembre 2021 Modificatif à Linkcity Sud Est 18 rue du Général Mouton Duvernet 69487 Lyon cedex 03 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 138 logements et création de 294 aires de stationnement - Surface créée : 9487 m² - Terrain : 88-92 rue Docteur Edmond Locard Lyon 5ème

PC 069 383 19 00416 M02 - Arrêté du 22 décembre 2021 Modificatif à SCCV La Cocagne 60 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Projet : Démolition de bâtiments, construction d'un immeuble EPIC et création de 28 aires de stationnement - Surface créée : 2234 m² - Terrain : 79 rue du Dauphiné Lyon 3ème

PC 069 387 19 00417 M01 - Arrêté du 22 décembre 2021 Modificatif à la Métropole de Lyon 20 rue du Lac DPMG-UCO 69505 Lyon cedex 03 - Projet : Construction d'un établissement d'enseignement et création de 3 aires de stationnement - Surface créée : 6470 m² - Terrain : 8 allée Eugénie Niboyet 3 rue Félix Brun Lyon 7ème

PC 069 382 21 00078 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Madame Le Marchand Marion 34 b route d'Ecully 69570 Dardilly - Projet : Changement de destination d'un logement en local d'activité de services et changement de menuiseries - Surface créée : 98 m² - Terrain : 30 rue du Plat Lyon 2ème

PC 069 388 21 00099 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Les Balcons de Chloé 5 rue Marc Bloch 69007 Lyon - Projet : Démolition partielle. Construction d'un ensemble immobilier de 50 logements et création de 54 aires de stationnement dont 8 places affectées à une autre opération - Surface créée : 3318 m² - Terrain : 7 à 17 rue Jean Chevallier Lyon 8ème

PC 069 388 21 00122 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Le Factory 5 rue Marc Bloch 69007 Lyon - Projet : Démolition totale. Construction d'une résidence étudiante de 53 chambres et affectation de 8 aires de stationnement. - Surface créée : 1275 m² - Terrain : 10 - 12 - 14 rue Jean Chevallier Lyon 8ème

PC 069 383 21 00128 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Monsieur Roulin Philippe 38 B rue des Aqueducs 69005 Lyon - Projet : Changement de destination d'un commerce en logement et modifications de façades - Surface créée : 80 m² - Terrain : 68 rue Mazonod Lyon 3ème

PC 069 388 21 00159 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Vilogia 27 rue Maurice Flandrin 69003 Lyon - Projet : Démolition d'un bâtiment industriel, construction d'un immeuble de 32 logements, 23 chambres et création de 20 aires de stationnement - Surface créée : 3050 m² - Terrain : 65 rue Maryse Bastié Lyon 8ème

PC 069 387 21 00206 - Arrêté du 22 décembre 2021 à SARL Promobat 20 -24 avenue de Canteranne 33608 Pessac - Projet : Construction d'un immeuble de 21 logements et d'un local d'activité avec la création de 13 aires de stationnement - Surface créée : 1374 m² - Terrain : 22 rue Lieutenant-Colonel Girard Lyon 7ème

PC 069 388 21 00213 - Arrêté du 22 décembre 2021 à GrandLyon habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolitions d'un centre social et d'un local surpresseur, couverture des accès parking, construction d'abris vélos, motos et poubelles, Réaménagement des espaces extérieurs, du stationnement, et suppression de 24 arbres, Sécurisation du parking au sous-sol, avec changement du portail d'accès, création de 3 places de stationnement supplémentaires au R-1, et condamnation du R-2 - Surface créée : 133 m² - Terrain : 98 - 110 avenue Paul Santy Lyon 8ème

PC 069 385 21 00274 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Cybelim Promotion 27 rue Sainte Barbe 69110 Sainte-Foy Lès Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de 13 logements et création de 16 aires de stationnement - Surface créée : 993 m² - Terrain : 13 avenue du Point du Jour Lyon 5ème

PC 069 385 21 00302 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Madame et Monsieur Bordereau Isabelle et Pierre 8 rue de Bélissen 69005 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle et modification de façade - Surface créée : 22 m² - Terrain : 8 rue de Bélissen Lyon 5ème

PC 069 388 21 00303 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Confiance Promotion 5 rue Marc Bloch 69007 Lyon - Projet : Construction d'une résidence étudiante, de 4 logements, d'un local commercial et création de 28 aires de stationnement - Surface créée : 4234 m² - Terrain : 2 - 6 avenue Pierre Millon / 246 - 248 boulevardPinel Lyon 8ème

Permis de démolir délivré par la Ville de Lyon pendant la période du 20 au 24 décembre 2021 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PD 069 389 21 00034 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Cabinet Tamburini 1 rue Pascal 69100 Villeurbanne - Projet : Démolition d'un balcon - Terrain : 41 Grande rue de Vaise Lyon 9ème

Changements d'usage délivrés par la Ville de Lyon pendant la période du 20 au 24 décembre 2021 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

US 069 386 21 00267 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Madame Genestier Claire 11 impasse de la Tête Noire 69250 Fleurieu-sur-Saône - Projet : changement d'usage d'une partie (56,37 m²) d'un local d'habitation de 136,13 m² en cabinet d'avocat - Terrain : 7 place Puvis de Chavannes Lyon 6ème

US 069 381 21 00344 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Madame et Monsieur Hilaire Laurine et Simon 15 bis route de Pinet 43600 Sainte Sigolène - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 19 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 20 rue de Flesselles Lyon 1er

US 069 386 21 00364 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Société Arborescence 11 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon 03 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 131 m² en agence de maîtrise d'œuvre en matière de construction, de bâtiment et d'ingénierie des hautes technologies du bois et des énergies renouvelables - Terrain : 23 rue Notre Dame Lyon 6ème

US 069 382 21 00366 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Monsieur Lederer Patrick 899 rue Jean de Gingins 01220 Divonne-les-Bains - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 31,30 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue de Condé Lyon 2ème

US 069 387 21 00373 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Monsieur Zaidi Mohamed-Mehdi 2151 route de Grez-Neuville 49220 Thorigné d'Anjou - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 68 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 47 rue André Bollier Lyon 7ème

US 069 384 21 00374 - Arrêté du 22 décembre 2021 à SARL Kilinc Architecture 6 rue Dumenge 69004 Lyon 04 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 98,70 m² en agence d'architecture - Terrain : 7 bis rue Janin Lyon 4ème

US 069 385 21 00379 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Madame Ducotey Aude 17 avenue du 11 novembre 69110 Sainte Foy Lès Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 52,67 m² en cabinet d'acupuncture - Terrain : 157 rue Joliot Curie Lyon 5ème

US 069 383 21 00380 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Monsieur Anasthase Raphaël 13 cours Président Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 76,45 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 181 avenue Félix Faure Lyon 3ème

US 069 388 21 00382 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Monsieur Fauriat Bruno 103 impasse des Buissons 69640 Cogny - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 69 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 50 rue de la Moselle Lyon 8ème

US 069 389 21 00383 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Madame Goetz née Blazhko Nataliya 3 rue du Boeuf 69005 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 54,20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 22 avenue Barthélémy Buyer Lyon 9ème

US 069 384 21 00387 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Monsieur Seyfert Daniel 19 rue de Nuits 69004 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 22,70 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue Josephin Souлары Lyon 4ème

US 069 384 21 00388 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Madame Chatain-Clerc Capucine 22 rue Valentin Couturier 69004 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 42 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 22 rue Valentin Couturier Lyon 4ème

US 069 386 21 00389 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Monsieur Monnet Claude 4 rue Jean Pellet 69300 Caluire et Cuire - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 15,57 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 rue Duquesne Lyon 6ème

US 069 383 21 00391 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Monsieur Mollon Sébastien 48 rue Grange Bruyère 69110 Sainte Foy Lès Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 31,50 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 27 rue de l'Abondance Lyon 3ème

US 069 384 21 00392 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Madame Berettoni Mathilde 22 rue Germain 69004 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 74,32 m² en cabinet de masso-kinésithérapie - Terrain : 9 rue Rosset Lyon 4ème

US 069 384 21 00393 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Monsieur Muller Geoffrey 7 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 74,32 m² en cabinet de masso-kinésithérapie - Terrain : 9 rue Rosset Lyon 4ème

US 069 387 21 00394 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Monsieur Chappat Frédéric 32 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 39 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 32 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

US 069 384 21 00395 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Monsieur Behr Julien 12 quai Romain Rolland 69005 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 44,25 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 11 rue Claude Joseph Bonnet Lyon 4ème

US 069 381 21 00396 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Monsieur Putinier Benoit 57 rue du Gros Bois 69380 Chazay d'Azergues - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 49 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 9 rue de l'Arbre Sec Lyon 1er

US 069 382 21 00406 - Arrêté du 22 décembre 2021 à Madame Tyranowicz Marielle 93 rue Cartier Bresson 93500 Pantin - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 25,66 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 6 quai Gailleton Lyon 2ème